



**territoire
d'énergie**

HAUTE-SAÔNE · SIED 70

RAPPORT DE PRÉSENTATION COMITÉ SYNDICAL

2 AVRIL 2025

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux - 70000 Vesoul

Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr - site internet : www.sied70.fr

**Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône
(SIED 70)**

1, rue Max Devaux – 70000 VESOUL

Tél. : 03.84.77.00.00 – mail : contact@sied70.fr – Site internet : www.sied70.fr

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 2 AVRIL 2025**

18h30 à 19h00 :

Accueil et signature de la liste de présence, échanges avec les agents
du syndicat sur les travaux intéressant votre collectivité

À partir de 19h00 :

Réunion du Comité

ORDRE DU JOUR :

- Modification des statuts **p. 3**
- Transfert de la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur – Fontaine-Lès-Luxeuil **p. 23**
- Avenant contrat de concession Enedis **p.24**
- Comptes administratifs **p.29**
- Budgets primitifs **p.51**
- Modification du poste d'assistant de direction **p.55**
- Rapport d'activité 2024 **p.56**
- Questions diverses

Pour délibérer valablement, 300 délégués devront participer à cette réunion.

Merci à toutes et tous pour votre présence.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE
DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE**

POUVOIR

à transmettre par mail à contact@sied70.fr avant le 2 avril 2025 à 12h00

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune de....., empêché (e) d'assister au Comité Syndical du 02 avril 2025 donne pouvoir à M....., délégué (e) de la commune de, pour me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le

(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir »

Nota : - pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire

- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir

- le pouvoir ne sert pas au calcul du quorum

Modification des statuts du syndicat

Le projet de statuts (joint en annexe du présent rapport) vise :

- d'une part à une mise à jour des références réglementaires et législatives mentionnées dans les précédents statuts ;

- d'autre part à une modification du fonctionnement du SIED 70 (article VI) par la création de Commissions Locales d'Energies, qui permettront de conserver une représentativité locale au sein du syndicat, et, la constitution d'un comité syndical d'environ 60 délégués, afin de répondre aux difficultés de constituer un quorum lors des assemblées.

La Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » du 14 novembre 2024 a émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les termes de ces nouveaux statuts.

PJ : Projet de nouveaux statuts

Liste des communes par CLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

- STATUTS -

(Texte résultant de l'arrêté préfectoral N° XXXX du XX XX 202X)

ARTICLE I : CONSTITUTION

En application des dispositions du Code général des Collectivités territoriales relatives au syndicat mixte, est constitué entre les collectivités listées dans l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2025, un syndicat ouvert d'une part à l'ensemble des communes de Haute-Saône et d'autre part à leurs groupements qui ont des attributions communes avec celles du syndicat. Ce syndicat intercommunal prend la dénomination de « Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône », désigné ci-après par « le syndicat ».

ARTICLE II : OBJET

Ce syndicat a pour objet :

2-1) d'organiser aux lieu et place de ses membres, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité ;

2-2) d'organiser aux lieu et place de ses membres, qui le demandent expressément par délibération, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques de gaz ;

2-3) d'organiser et d'exercer les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et, à la demande de ses adhérents les compétences à caractère optionnel relatives à l'éclairage et aux équipements, décrites au paragraphe 5-3) ci-après ;

2-4) d'assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes, décrites au paragraphe 5-4) ci-après.

Le syndicat peut :

- être mandaté par d'autres maîtres d'ouvrage pour réaliser en concomitance avec des travaux dont il est maître d'ouvrage des travaux relevant de ses compétences optionnelles en co-maîtrise d'ouvrage, dans les conditions de l'article 2422-12 du Code de la Commande Publique ;

- assurer, à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, des prestations se rattachant à son objet et aux services qu'il peut apporter en fonction de ses compétences notamment dans les domaines de construction de bâtiments d'équipements collectifs et de marchés publics, qu'il peut mettre à disposition de ses adhérents. Ces prestations sont réalisées, dans les conditions de l'article L.5211-56 du code général des collectivités territoriales ; les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles du Code de la Commande Publique ;

- mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition de ses adhérents, sur leur demande, dans les domaines relevant de ses compétences, en application de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

2-5) d'exercer dans le cadre des dispositions de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :

- l'acquisition de droits d'usage ou la location d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, en vue de leur établissement et de leur exploitation ;

- la construction et la gestion des infrastructures et des réseaux de communications électroniques qu'il s'agisse de travaux de premier établissement ou de travaux ultérieurs ;

- l'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;

- la mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants ;

- l'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.

ARTICLE III : DUREE DU SYNDICAT

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE IV : SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du syndicat est fixé à VESOUL, 1 rue Max Devaux. La domiciliation du siège peut être modifiée par délibération du comité syndical.

ARTICLE V : ATTRIBUTIONS

5-1) Au titre de l'électricité, le syndicat exerce les compétences mentionnées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales et notamment les activités suivantes :

5-1-1) représentation de ses membres dans tous les cas où les lois et les règlements en vigueur, en particulier ceux relatifs à la nationalisation de l'électricité, prévoient que ceux-ci doivent être représentés ou consultés ;

5-1-2) révision, négociation et signature avec, respectivement, Enedis et Electricité de France (EDF), d'une part, et la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité Est (SICAE EST), d'autre part, de tous les actes relatifs à la concession du service public de distribution de l'électricité sur le territoire des adhérents au syndicat. Le syndicat constitue pour l'application des dispositions qui précèdent "l'établissement public de coopération" visé à l'article L 121-45 du Code de l'Energie ou de tout texte de même portée ;

5-1-3) encaissement, centralisation et, suivant le cas, reversement aux communes ou emploi directement dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes dues en particulier par les établissements concessionnaires en vertu des cahiers des charges de concession ou de conventions en vigueur ; d'une façon générale, perception de toute redevance de la part des concessionnaires ;

5-1-4) organisation et exercice du contrôle de la bonne exécution des cahiers des charges de distribution d'énergie électrique ;

5-1-5) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées ;

5-1-6) maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, y compris ceux d'installations de production intégrées à ces réseaux et de maîtrise de la demande d'électricité selon les dispositions prévues à l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5-1-7) enfouissement des réseaux de communications électroniques entrant dans le champ de l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Syndicat est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques visés à l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il est maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-2) Au titre du gaz, le Syndicat exerce pour les communes, ou leurs groupements, qui le demandent, les compétences mentionnées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment activités suivantes:

5-2-1) en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de gaz, passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie ;

5-2-2) organisation et exercice du contrôle de la bonne exécution des cahiers des charges des distributions de gaz ;

5-2-3) maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge ;

5-2-4) interventions dans les litiges entre les clients non éligibles et les organismes de distribution publique de gaz ;

5-2-5) opérations de maîtrise de la demande de gaz selon les dispositions prévues à l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

5-2-6) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-3) Compétences optionnelles :

Pour les collectivités adhérentes ou membres d'un groupement adhérent qui le demandent expressément par délibération ou dispositions statutaires, le syndicat peut exercer les compétences relatives :

5-3-1) à l'équipement en éclairage communal concernant les extensions, renforcements, renouvellements et améliorations diverses des installations d'éclairage ;

5-3-2) à la maintenance de l'éclairage communal comprenant l'entretien préventif programmé et l'organisation des dépannages ;

5-3-3) aux travaux divers de génie civil liés aux travaux d'électricité : surlargeurs de tranchées, tuyaux, fourreaux et matériels divers (regards, chambres de tirage, coffrets...) nécessaires aux réseaux de communications électroniques :

- création et entretien des infrastructures de réseaux de communications électroniques, sans préjudice des activités qu'il peut réaliser dans le cadre de l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales
- l'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures de réseaux de communications électroniques.
- l'acquisition des infrastructures de réseaux électroniques existants
- la mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants

5-3-4) aux travaux divers d'équipements, de production et de tous services relatifs aux énergies renouvelables, et aux technologies de l'information et de la communication que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge, sans préjudice des activités qu'il peut réaliser dans le cadre de l'habilitation résultant de l'article L.2224.32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

5-3-5) aux infrastructures de recharge de véhicules électriques de la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales :

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

5-3-6) aux points de ravitaillement en gaz pour véhicules ou navires de la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- création et entretien de point de ravitaillement pour véhicules ou pour navires,
- mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement pour véhicules ou pour navires ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat de gaz nécessaire à l'alimentation des points de ravitaillement.

5-3-7) aux points de ravitaillement en hydrogène pour véhicules ou navires de la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- création et entretien de point de ravitaillement pour véhicules ou pour navires,
- mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement pour véhicules ou pour navires ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des points de ravitaillement.

5-4) Mise en commun de moyens et activités accessoires :

5-4-1) Coordination de groupements de commandes : Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes dans les conditions prévues par l'article L.2113-6 et suivants du code de la Commande Publique, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage.

5-4-2) Maîtrise de la demande d'énergie et utilisation rationnelle de l'énergie : Le Syndicat peut réaliser des actions tendant à la maîtrise de la demande d'énergie dans le domaine de l'électricité en basse tension, du gaz ou des réseaux de chaleur, selon les modalités prévues à l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales et plus généralement de toute énergie et d'eau. Le syndicat peut entreprendre toute action contribuant à l'efficacité énergétique, la gestion de la demande d'énergie et d'eau, ainsi qu'à leur utilisation rationnelle. Dans le cadre de ces interventions, le Syndicat peut notamment procéder ou faire procéder à des audits énergétiques ou être Personne Morale Organisatrice d'une opération d'autoconsommation collective telle que définie à l'article L315-2 du Code de l'Energie.

Le Syndicat est habilité à intervenir en matière de maîtrise de la demande d'énergie pour les personnes en situation de précarité conformément à l'article L. 2224-34 précité et, d'une manière générale, pour réaliser ou faire réaliser toute action de maîtrise de la demande d'électricité au profit des usagers domestiques.

ARTICLE VI : FONCTIONNEMENT

6-1) Commissions Locales d'Energies (CLE)

6-1-1) Découpage territorial :

Le territoire du Syndicat est divisé en 9 secteurs géographiques correspondant à 9 commissions locales d'énergies (CLE) regroupant des communes conformément à l'annexe des présents statuts.

La liste des communes et EPCI composant les 9 commissions locales est annexée aux présents statuts.

Chaque commission locale se dotera d'une dénomination.

6-1-2) Composition de chaque commission locale d'énergie :

Les conseils municipaux de chaque commune membre et les organes délibérants de chaque EPCI membre élisent des représentants titulaires et des représentants suppléants dont le nombre est indiqué sur tableau ci-après :

Population municipale au 31 décembre de l'année précédant les élections municipales	Nombre de représentants			
	des communes*		des EPCI*	
	titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
Moins de 2000 hab.	1	1	1	1
De 2001 à 4000 hab.	2	2		
De 4001 à 6000 hab.	3	3		
De 6001 à 8000 hab.	4	4		
De 8001 à 10000 hab.	5	5		
De 10001 à 12000 hab.	6	6	2	2
De 12001 à 14000 hab.	7	7		
De 14001 à 16000 hab.	8	8		
De 16001 à 18000 hab.	9	9		
18001 et plus	10	10		

**hors cas mentionné à l'article L5711-3 du CGCT pour lesquels l'EPCI compte le même nombre de représentants dont les communes disposaient avant leur substitution et la commune ne désigne pas de représentant.*

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs représentants titulaires, les représentants suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents) de l'adhérent concerné siègent avec voix délibératives.

Les représentants ainsi élus composent la Commission Locale d'Energie.

6-1-3) Première réunion de la CLE, issue des élections municipales :

Lors du premier établissement de la CLE, la convocation des représentants de la CLE élus au sein des communes et EPCI membres, est assurée par le Président sortant du SIED 70 qui fixe l'ordre du jour de cette première séance. Le Président sortant du SIED 70 ou, en son absence, le Président sortant de la CLE, ou, en l'absence des 2 précités, le doyen d'âge du collège électoral, préside la réunion jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

Cette réunion a lieu sur le territoire d'un des membres de la CLE.

La moitié au moins des membres de la CLE doit être présente pour l'élection de ses représentants au Comité Syndical, pour l'élection du Président et du Vice-président de la CLE.

La CLE procède à l'élection de ses délégués au Comité syndical, conformément aux modalités suivantes :

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit parmi les représentants titulaires les délégués qui composeront le Comité syndical, conformément aux modalités suivantes :

- Les CLE désignent un nombre de délégués, comprenant un Président et un vice-Président, qui est fonction de la population totale représentée par la CLE :
 - ☐ 5 délégués : si la population municipale de la CLE représente un nombre inférieur à 25 000 habitants
 - ☐ 7 délégués : si la population municipale de la CLE représente un nombre égal ou supérieur à 25 000 habitants et jusqu'à 40 000 habitants.
- Chaque collège électoral élit en outre des délégués suppléants parmi ses membres titulaires, en nombre égal à celui des délégués titulaires.

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit le Président et le Vice-président de la CLE, puis les autres délégués titulaires et enfin les délégués suppléants selon les règles régissant l'élection du Maire et des adjoints de l'article L. 2122-4 du CGCT parmi ses membres titulaires précédemment désignés par les communes.

Ces élections font l'objet d'un procès-verbal signé du Président sortant du SIED 70 ou, en son absence, le Président sortant de la CLE, ou, en l'absence des 2 précités, le doyen d'âge du collège électoral, du Président de la CLE concernée, et de son vice-Président.

L'ensemble des procès-verbaux seront approuvés par délibération du Comité syndical, lors de son installation, entérinant ainsi la composition du Comité du SIED 70.

6-1-4) Modalités de fonctionnement de la CLE en cours de mandat :

La CLE est convoquée par son Président, ou en cas d'empêchement par son Vice-président, ou par le Président du SIED70.

Il est procédé à cette convocation qui en fixe l'ordre du jour, au moins dix jours à l'avance.

La CLE est convoquée à la demande de la moitié de ses membres, ceux-ci pouvant exiger l'inscription à l'ordre du jour des questions de leur choix et relevant des missions de la CLE.

Les décisions sont prises à la majorité des présents, ou selon des modalités définies par un éventuel règlement intérieur établi au sein de la CLE.

Le règlement intérieur du SIED70 précisera toutes autres modalités de fonctionnement non prévues aux présents statuts.

6-1-5) Missions de la CLE

Electives : outre l'élection du Président et du Vice-président, chaque CLE élit ses délégués au sein du comité du SIED 70, selon les modalités visées à l'article 6-1-3°);

Recensement des besoins, communication du bilan de l'activité du syndicat ;

Toutes autres missions que pourrait lui confier le Comité syndical et qui seront détaillées dans le règlement intérieur du SIED 70

6-2) Comité syndical :

6-2-1) Composition :

Le Comité composé de délégués titulaires (et de délégués suppléants) élus au sein d'un collège électoral correspondant à chacune des 9 Commissions Locales d'Energie (CLE) dont la composition et le fonctionnement sont précisées à l'article 6-1) des présents statuts.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires concernés.

Chaque délégué peut prendre part au vote pour chaque affaire mise en délibération.

6-2-2) Durée des mandats :

La durée des mandats des membres du Comité suit le sort des organes délibérants des membres.

En cas de renouvellement général du Comité syndical, jusqu'à la nomination de la nouvelle assemblée, tous les membres du Comité demeurent en exercice.

6-2-3) Modalités de vote au sein du Comité Syndical :

Les délégués issus des CLE disposent chacun d'une voix.

Conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, tous les délégués prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour :

L'élection du Président

L'élection des membres du Bureau

Les orientations budgétaires

Le vote des budgets primitifs

L'adoption du règlement intérieur et ses modifications

Le vote des budgets supplémentaires et (ou) des décisions modificatives

L'approbation du compte administratif

Les décisions relatives à la modification des statuts, à la composition, au fonctionnement ou à la durée du syndicat

6-2-4) Règlement intérieur :

Un règlement intérieur en forme de délibération du comité syndical fixe, conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives au fonctionnement du comité, du bureau et des commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

6-3) Bureau :

Le comité désigne parmi les délégués qui le composent un bureau qui comporte un président, plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et dix membres.

Seuls les délégués titulaires issus des CLE peuvent être membres du Bureau.

Le Comité syndical peut déléguer au Président et au Bureau une partie de ses attributions conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE VII : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées par le fonctionnement et les attributions couvertes par :

- les redevances des concessionnaires, les subventions diverses et toutes ressources autorisées par les lois et réglementations en vigueur, notamment celles visées à l'article L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales.

- les ressources que le syndicat est appelé à créer, à percevoir ou à recevoir en application de ses attributions, définies à l'article 5 ci-dessus.

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles déterminées par la comptabilité publique.

ARTICLE VIII : RECEVEUR

Le Receveur est un comptable du Trésor désigné dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Annexes:

Annexe 1 : Liste alphabétique des communes et EPCI membres du SIED 70 et des compétences transférées par ces dernières au syndicat

Annexe 2 : Répartition des communes dans les commissions locales d'énergie

ANNEXE 2

CLE 1

- ANDELARRE
- ANDELARROT
- CHARIEZ
- CHARMOILLE
- COLOMBIER
- COMBERJON
- COULEVON
- ECHENOZ-LA-MELINE
- FROTEY-LES-VESOUL
- MONTCEY
- MONTIGNY-LES-VESOUL
- MONT-LE-VERNOIS
- NAVENNE
- NOIDANS-LES-VESOUL
- PUSEY
- PUSY-ET-EPENOUX
- QUINCEY
- VAIVRE-ET-MONTOILLE
- VESOUL
- VILLEPAROIS

CLE 2

- ABELCOURT
- ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE
- AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT
- AILLONCOURT
- AINVELLE
- ALAINCOURT
- AMBIEVILLERS
- ANJEUX
- AUTREY-LES-CERRE
- BASSE-VAIVRE (LA)
- BASSIGNEY
- BETONCOURT-LES-BROTTE
- BETONCOURT-SAINT-PANCRAS

- BOREY
- BOUHANS-LES-LURE
- BOULIGNEY
- BRIAUCOURT
- CALMOUTIER
- CERRE-LES-NOROY
- CHATENEY
- CHATENOIS
- CITERS
- COLOMBE-LES-VESOUL
- COLOMBOTTE
- CONFLANS-SUR-LANTERNE
- CORBENAY
- CREUSE (LA)
- CREVENY
- CUVE
- DAMBENOIT-LES-COLOMBE
- DAMPIERRE-LES-CONFLANS
- DAMPVALLEY-LES-COLOMBE
- DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS
- DEMANGEVELLE
- EHUNS
- FLEUREY-LES-SAINT-LOUP
- FONTAINE-LES-LUXEUIL
- FONTENOIS-LA-VILLE
- FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT
- FRANCALMONT
- FRANCHEVELLE
- GENEVREY
- GIREFONTAINE
- HAUTEVELLE
- HURECOURT
- JASNEY
- LANTENOT
- LIEVANS
- LINEXERT
- MAGNONCOURT
- MAILLERONCOURT-CHARETTE
- MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS
- MELINCOURT
- MEURCOURT
- MOLLANS
- MONTDORE
- MONTJUSTIN-ET-VELOTTE
- NOROY-LE-BOURG
- PASSAVANT-LA-ROCHERE

- PISSEURE (LA)
- PLAINEMONT
- POMOY
- PONT-DU-BOIS
- QUERS
- RIGNOVELLE
- SAINTE-MARIE-EN-CHAUX
- SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
- SAULX
- SELLES
- SERVIGNEY
- VAIVRE (LA)
- VALLEROIS-LE-BOIS
- VAUVILLERS
- VELLEMINFROY
- VELORCEY
- VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)
- VILLERS-LE-SEC
- VILLERS-LES-LUXEUIL
- VISONCOURT

CLE 3

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AISEY-ET-RICHECOURT
- AMANCE
- AMONCOURT
- ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL
- ARBECEY
- AUGICOURT
- AUXON
- BARGES
- BAULAY
- BETAUCOURT
- BETONCOURT-SUR-MANCE
- BLONDEFONTAINE
- BOUGEY
- BOUGNON
- BOURBEVELLE
- BOURGUIGNON-LES-CONFLANS
- BOURGUIGNON-LES-MOREY
- BOUSSERAUCOURT
- BREUREY-LES-FAVERNEY
- BUFFIGNECOURT
- CEMBOING

- CENDRECOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- CHARMES-SAINT-VALBERT
- CHAUVIREY-LE-CHATEL
- CHAUVIREY-LE-VIEIL
- CHAUX-LES-PORT
- CINTREY
- COMBEAUFONTAINE
- CONFLANDEY
- CONTREGLISE
- CORNOT
- CORRE
- CUBRY-LES-FAVERNEY
- EQUEVILLEY
- FAVERNEY
- FLAGY
- FLEUREY-LES-FAVERNEY
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-ET-MERCEY
- GOURGEON
- GRATTERY
- JONVELLE
- JUSSEY
- LAMBREY
- LAVIGNEY
- MAGNY-LES-JUSSEY
- MALVILLERS
- MELIN
- MENOUX
- MERSUAY
- MOLAY
- MONTCOURT
- MONTIGNY-LES-CHERLIEU
- MONTUREUX-LES-BAULAY
- NEUREY-EN-VAUX
- OIGNEY
- ORMOY
- OUGE
- POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE
- PORT-SUR-SAONE
- PREIGNEY
- PROVENCHERE
- PURGEROT
- QUARTE (LA)
- RAINCOURT
- RANZEVILLE

- ROCHELLE (LA)
- ROCHE-MOREY (LA)
- ROSIERES-SUR-MANCE
- SAINT-MARCEL
- SAINT-REMY
- SAPONCOURT
- SCYE
- SEMMADON
- SENONCOURT
- TARTECOURT
- VAL-SAINT-ELOI (LE)
- VAROGNE
- VAUCHOUX
- VELLEFRIE
- VENISEY
- VERNONIS-SUR-MANCE
- VILLARS-LE-PAUTEL
- VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE
- VILLERS-SUR-PORT
- VILORY
- VITREY-SUR-MANCE
- VOUGECOURT

CLE 4

- AMBLANS-ET-VELOTTTE
- ANDORNAY
- ARPENANS
- AYNANS (LES)
- CHAMPAGNEY
- CLAIREGOUTTE
- COTE (LA)
- ECHAVANNE
- ERREVET
- FAYMONT
- FRAHIER-ET-CHATEBIER
- FREDERIC-FONTAINE
- FROIDETERRE
- FROTEY-LES-LURE
- GENEVREUILLE
- LOMONT
- LURE
- LYOFFANS
- MAGNY-DANIGON
- MAGNY-JOBERT

- MAGNY-VERNOIS
- MOFFANS-ET-VACHERESSE
- NEUVELLE-LES-LURE (LA)
- PALANTE
- PLANCHER-BAS
- PLANCHER-LES-MINES
- RONCHAMP
- ROYE
- SAINT-GERMAIN
- VAL-DE-GOUHENANS (LE)
- VOUHENANS
- VY-LES-LURE

CLE 5

- AMAGE
- AMONT-ET-EFFRENEY
- BAUDONCOURT
- BELFAHY
- BELMONT
- BELONCHAMP
- BEULOTTE-SAINT-LAURENT
- BREUCHES
- BREUCHOTTE
- BROTTÉ-LES-LUXEUIL
- BRUYÈRE(LA)
- CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)
- CORBIÈRE (LA)
- CORRAVILLERS
- ECROMAGNY
- ESBOZ-BREST
- ESMOULIÈRES
- FAUCOGNEY-ET-LA-MER
- FESSEY (LES)
- FRESSE
- FROIDECONCHE
- HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT
- LANterne-ET-LES-ARMONTS (LA)
- LONGINE (LA)
- LUXEUIL-LES-BAINS
- MAGNIVRAY
- MALBOUHANS
- MELISEY
- MONTAGNE (LA)
- MONTESSAUX

- ORMOICHE
- PROISELIERE-ET-LANGLE (LA)
- RADDON-ET-CHAPENDU
- ROSIERE (LA)
- SAINT-BARTHELEMY
- SAINT-BRESSON
- SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS
- SAINT-SAUVEUR
- SERVANCE-MIELLIN
- TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE
- VOIVRE (LA)

CLE 6

- AILLEVANS
- ATHESANS-ETROITEFONTAINE
- AUTREY-LE-VAY
- BELLES-FONTAINES
- BELVERNE
- BEVEUGE
- BREVILLIERS
- CHAGEY
- CHALONVILLARS
- CHAMPEY
- CHAVANNE
- CHENEBIER
- COISEVAUX
- COURMONT
- COUTHENANS
- CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES
- ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS
- ESPRELS
- ETOBON
- FALLON
- GOUHENANS
- GRAMMONT
- GRANGES-LA-VILLE
- GRANGES-LE-BOURG
- HERICOURT
- LONGEVELLE
- LUZE
- MAGNY (LES)
- MANDREVILLARS
- MARAST
- MELECEY

- MIGNAVILLERS
- MOIMAY
- OPPENANS
- ORICOURT
- PONT-SUR-LOIGNON
- SAINT-FERJEUX
- SAINT-SULPICE
- SAULNOT
- SECENANS
- SENARGENT-MIGNAFANS
- TREMOINS
- VERGENNE (LA)
- VERLANS
- VILLAFANS
- VILLARGENT
- VILLERSEXEL
- VILLERS-LA-VILLE
- VILLERS-SUR-SAULNOT
- VYANS-LE-VAL

CLE 7

- AULX-LES-CROMARY
- AUTHOISON
- BARRE (LA)
- BEAUMOTTE-AUBERTANS
- BESNANS
- BONNEVENT-ET-VELLOREILLE
- BOUHANS-LES-MONTBOZON
- BOULOT
- BOULT
- BUSSIERES
- BUTHIERS
- CENANS
- CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX
- CHASSEY-LES-MONTBOZON
- CHAUX-LA-LOTIERE
- CIREY
- COGNIERES
- CORDONNET
- CROMARY
- DAMPIERRE-SUR-LINOTTE
- DEMIE (LA)
- ECHENOZ-LE-SEC
- ETUZ

- FILAIN
- FONDREMAND
- FONTENOIS-LES-MONTBOZON
- GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT
- HYET
- LARIANS-ET-MUNANS
- LOULANS-VERCHAMP
- MAGNORAY (LE)
- MAIZIERES
- MALACHERE (LA)
- MAUSSANS
- MONTARLOT-LES-RIOZ
- MONTBOILLON
- MONTBOZON
- NEUREY-LES-LA-DEMIE
- NEUVELLE-LES-CROMARY
- OISELAY-ET-GRACHAUX
- ORMENANS
- PENNESIERES
- PERROUSE
- QUENOCHÉ
- RECOLOGNE-LES-RIOZ
- RIOZ
- ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS
- RUHANS
- SORANS-LES-BREUREY
- THIEFFRANS
- THIENANS
- TRAITIEFONTAINE
- TRESILLEY
- VALLEROIS-LORIOZ
- VANDELANS
- VELLEFAUX
- VILLERS-BOUTON
- VILLERS-PATER
- VORAY-SUR-L OGNON
- VY-LES-FILAIN

CLE 8

- ANGIREY
- AROZ
- AUTOREILLE
- AVRIGNEY-VIREY
- BAINES

- BARD-LES-PESMES
- BATIES (LES)
- BAY
- BEAUMOTTE-LES-PIN
- BONBOILLON
- BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE
- BOURSIERES
- BRESILLEY
- BRUSSEY
- BUCEY-LES-GY
- BUCEY-LES-TRAVES
- CHAMBORNAY-LES-PIN
- CHANCEY
- CHANTES
- CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)
- CHARCENNE
- CHASSEY-LES-SCEY
- CHAUMERCENNE
- CHEMILLY
- CHENEVREY-ET-MOROGNE
- CITEY
- CLANS
- COLOMBINE
- CONFRACOURT
- COURCUIRE
- CUGNEY
- CULT
- ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE
- FERRIERES-LES-SCEY
- FRASNE-LE-CHATEAU
- FRESNE-SAINT-MAMES
- FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE
- GEZIER-ET-FONTENELAY
- GY
- HUGIER
- LIEFFRANS
- MAILLEY-ET-CHAZELOT
- MALANS
- MARNAY
- MONTAGNEY
- MOTEY-BESUCHE
- NEUVELLE-LES-LA-CHARITE
- NEUVELLE-LES-SCEY (LA)
- NOIDANS-LE-FERROUX
- OVANCHES
- PIN

- PONTCEY
- RAZE
- ROMAINE (LA)
- ROSEY
- RUPT-SUR-SAONE
- SAINT-GAND
- SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
- SOING-CUBRY-CHARENTENAY
- SORNAY
- TRAVES
- TROMAREY
- VANTOUX-ET-LONGEVILLE
- VAUX-LE-MONCELOT
- VELLECLAIRE
- VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE
- VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY
- VELLE-LE-CHATEL
- VELLEMOZ
- VELLOREILLE-LES-CHOYE
- VERNOTTE (LA)
- VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES
- VREGILLE
- VY-LE-FERROUX
- VY-LES-RUPT

CLE 9

- ACHEY
- ANCIER
- APREMONT
- ARC-LES-GRAY
- ARGILLIERES
- ARSANS
- ATTRICOURT
- AUTET
- AUTREY-LES-GRAY
- AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE
- BATTRANS
- BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR
- BOUHANS-ET-FEURG
- BROTTES-LES-RAY
- BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY
- BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE
- CHAMPLITTE
- CHAMPTONNAY

- CHAMPVANS
- CHARGEY-LES-GRAY
- CHEVIGNEY
- COURTESOULT-ET-GATEY
- CRESANCEY
- DAMPIERRE-SUR-SALON
- DELAIN
- DENEVRE
- ECUELLE
- ESMOULINS
- ESSERTENNE-ET-CECEY
- FAHY-LES-AUTREY
- FEDRY
- FERRIERES-LES-RAY
- FLEUREY-LES-LAVONCOURT
- FOUVENT-SAINT-ANDOCHE
- FRAMONT
- FRANCOURT
- GERMIGNEY
- GRANDECOURT
- GRANDE-RESIE (LA)
- GRAY
- GRAY-LA-VILLE
- IGNY
- LARRET
- LAVONCOURT
- LIEUCOURT
- LOEUILLEY
- MANTOCHE
- MEMBREY
- MERCEY-SUR-SAONE
- MONTOT
- MONT-SAINT-LEGER
- MONTUREUX-ET-PRANTIGNY
- NANTILLY
- NOIRON
- ONAY
- OYRIERES
- PERCEY-LE-GRAND
- PESMES
- PIERRECOURT
- POYANS
- RAY-SUR-SAONE
- RECOLOGNE
- RENAUCOURT
- RESIE-SAINT-MARTIN (LA)

- RIGNY
- ROCHE-ET-RAUCOURT
- SAINT-BROING
- SAINTE-REINE
- SAINT-LOUP-NANTOUARD
- SAUVIGNEY-LES-GRAY
- SAUVIGNEY-LES-PESMES
- SAVOYEUX
- SEVEUX-MOTÉY
- THEULEY
- TINCÉY-ET-PONTREBEAU
- TREMBLOIS (LE)
- VADANS
- VAITE
- VALAY
- VANNE
- VARS
- VAUCONCOURT-NERVEZAIN
- VELESMES-ECHEVANNE
- VELET
- VELLEUXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY
- VENERE
- VEREUX
- VILLERS-VAUDEY
- VOLON

Transfert de compétence « Chauffage au bois et réseau de chaleur » Fontaine-Lès-Luxeuil

Par délibération de son conseil municipal du 13 février 2025, la commune de Fontaine-Lès-Luxeuil a demandé au SIED 70 un transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la mairie, les écoles primaire et maternelle, 5 logements communaux et 3 habitations privées.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 792 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » du 19 mars 2025 a émis un avis favorable à ce projet.

Il est proposé au Comité syndical d'accepter ce transfert de compétence étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau.

Avenant au contrat de concession avec Enedis et EDF

Modification des clauses de fin de contrat

Le SIED 70, Enedis et EDF ont conclu le 10 décembre 2019, pour une durée de 30 ans, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire desservi par la concession.

A l'occasion du dernier congrès de la FNCCR à BESANCON en juin 2024, la FNCCR, France urbaine et Enedis se sont accordées sur une évolution de la rédaction contractuelle du modèle de contrat de concession qui date de 2017, ainsi que sur les précisions à apporter sur ses modalités d'exécution. Dans le cadre du suivi de ce modèle, les discussions entre les parties prenantes ont abouti à la sécurisation juridique de la clause indemnitaire de fin de contrat.

Le projet d'avenant proposé en annexe du présent rapport a pour objet de modifier l'article 49 du cahier des charges de concession afin de clarifier les conséquences comptables et financières du terme de ce dernier.

Il vise à garantir le droit du concessionnaire d'obtenir réparation des préjudices liés à la fin du contrat, notamment celui de la perte de rémunération propre au cas de fin anticipée, sans que cette indemnité constitue une libéralité de la part de l'autorité concédante.

La rédaction de de cet avenant respecte le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité.

Il est proposé au Comité syndical d'accepter cet avenant et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tous les éléments s'y rapportant.

PJ : Projet d'avenant n°3

**AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE
LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE
AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE**

Modification de l'article 49 du cahier des charges de concession

Entre les soussignés :

Le Syndicat SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Haute-Saône), autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représentée par Monsieur le Président, **Jean-Marc JAVAUX**, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical en date du **JJ MM** 2025, domiciliée : 1, rue Max Devaux à Vesoul (70 000),

désigné ci-après « **l'autorité concédante** », d'une part,

et, d'autre part,

- **Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 4, place de la Pyramide 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur **Thierry BRAULT**, Directeur Régional Enedis d'Alsace Franche-Comté, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 10 février 2021 par le Directoire et la Présidente du Directoire d'Enedis, faisant éllection de domicile 57, rue Bersot à Besançon (25000),

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, ou « **le gestionnaire du réseau de distribution** »,

et

- **Electricité de France (EDF)**, société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par Monsieur **William LOMBARDET**, Directeur Développement Territorial Directeur, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 18 décembre 2019 par Monsieur **François GONCZI**, Directeur Commerce région EST, dûment habilité aux fins des présentes, faisant éllection de domicile 34 avenue François Giroud 21077 DIJON Cedex,

,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, ou « **le fournisseur aux tarifs réglementés de vente** »,

Ci-après désignées ensemble par « les Parties ».

E X P O S E

Les parties ont conclu le 10 décembre 2019, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire (ci-après désigné « le Contrat de concession »), sur la base du modèle de contrat de concession annexé à l'accord-cadre national signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF.

Par avenant du JJ MM 2025, les parties audit accord-cadre ont modifié le B) de l'article 49 du cahier des charges de ce modèle de contrat de concession, de façon à mieux tenir compte des principes en vigueur, tout en respectant l'équilibre global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions, le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité et le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante.

Après avoir pris connaissance des modifications ainsi opérées, les Parties ont convenu de l'intérêt de les appliquer au cahier des charges du Contrat de concession.

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1^{er} – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 49 du cahier des charges du Contrat de concession.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 49 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Le B) de l'article 49 du cahier des charges du Contrat de concession est désormais rédigé comme suit :

« B) L'autorité concédante a la faculté de ne pas renouveler la concession si le maintien du service ne présente plus d'intérêt parce qu'elle juge préférable d'organiser un service nouveau, soit par suite de circonstances économiques ou techniques de caractère permanent, soit pour tenir compte des progrès de la science. L'autorité concédante doit notifier son intention de faire valoir cette faculté de ne pas renouveler la concession trois ans au moins avant son expiration.

L'autorité concédante pourra également, pour le même motif, mettre fin à la concession avant sa date d'expiration, dès lors que dix ans au moins se seront écoulés depuis le début de la concession et sous réserve d'un préavis de quatre ans adressé au concessionnaire.

Dans l'un ou l'autre cas mentionné au présent B) :

1° Le concessionnaire est tenu de remettre à l'autorité concédante les biens de retour de la concession définis à l'article 2 du présent cahier des charges en état normal de service. L'autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire ;

2° Dans le semestre suivant la notification ou le préavis visés ci-dessus, le concessionnaire adresse à l'autorité concédante toute information utile à cette dernière et visant à l'éclairer sur les conséquences d'un non-renouvellement ou d'une fin anticipée, et notamment :

- une estimation sincère et la plus précise possible par le concessionnaire de son indemnité, correspondant à l'ensemble des postes visés au point 3° ci-dessous et assortie de tous justificatifs ;
- la liste des contrats conclus par le concessionnaire dédiés exclusivement à l'exécution de la concession et susceptibles d'être résiliés en raison du non-renouvellement ou de la fin anticipée de la concession, étant précisé que le concessionnaire justifie la conclusion des contrats concernés.

A l'initiative de l'autorité concédante, des réunions peuvent être organisées afin que le concessionnaire apporte des compléments d'information.

A l'issue de ce premier semestre et sur la base de ces informations, l'autorité concédante notifie au concessionnaire sa décision dans un délai de six mois. Le concessionnaire actualise son estimation initiale six mois avant l'échéance de la concession.

En cas, notamment, d'écart significatif avec l'estimation initiale, l'autorité concédante se réserve le droit de renoncer à sa décision.

3° Le concessionnaire a droit à une indemnité calculée comme suit :

- En cas de non-renouvellement de la concession, cette indemnité est égale cumulativement :
 - Au titre de la restitution des biens de retour : au montant non amorti de sa participation au financement des ouvrages de la concession ;
 - Au titre de la rupture anticipée des contrats conclus par le concessionnaire en vue de l'exécution de la concession tels que visés au 2° ci-dessus : au remboursement des frais de rupture anticipée, dûment justifiés par le concessionnaire, sauf en cas de substitution de l'autorité concédante dans la poursuite de l'exécution de ces contrats.

Les éventuels autres coûts directement liés au non-renouvellement de la concession sont intégrés à l'indemnité du concessionnaire dès lors qu'ils sont dûment justifiés au plus tard à la date de la fixation finale de l'indemnité et n'ont pas été couverts ou n'ont pas vocation à être couverts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

- En cas de fin de la concession avant sa date d'expiration, cette indemnité est égale cumulativement :
 - Au titre de la restitution des biens de retour : au montant non amorti de sa participation au financement des ouvrages de la concession ;
 - Au titre de la perte de rémunération découlant de la restitution des biens de retour : au produit des deux termes suivants :
 - La somme actualisée des valeurs nettes comptables de ces biens à chaque fin d'année jusqu'à l'échéance normale du contrat ;

Le taux d'actualisation retenu, en référence au TURPE, est constitué du taux de rémunération des capitaux propres régulés et de la marge sur actifs.
 - La marge sur actifs prévue par la délibération tarifaire de la Commission de régulation de l'énergie, applicable à la date de résiliation du contrat de concession ;
 - Au titre de la rupture anticipée des contrats conclus par le concessionnaire en vue de l'exécution de la concession tels que visés au 2° ci-dessus : au remboursement des frais de rupture anticipée, dûment justifiés par le concessionnaire, sauf en cas de substitution de l'autorité concédante dans la poursuite de l'exécution de ces contrats.

Les éventuels autres coûts directement liés à la fin anticipée de la concession sont intégrés à l'indemnité du concessionnaire dès lors qu'ils sont justifiés au plus tard à la date de la fixation finale de l'indemnité et n'ont pas été couverts ou n'ont pas vocation à être couverts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

L'indemnité est versée conformément au point C ci-dessous, après notification par le concessionnaire du montant de l'indemnité réclamée accompagné des justificatifs afférents.

4° Dans le délai mentionné à l'alinéa ci-dessus, le concessionnaire restitue à l'autorité concédante le montant des amortissements constitués dans la proportion de la participation de l'autorité concédante au financement des ouvrages de la concession, complété, s'il y a lieu, du solde des provisions pour renouvellement.

5° S'agissant des biens de reprise, l'autorité concédante a la faculté de les reprendre en tout ou en partie, selon son choix, sans y être contrainte. La valeur des biens repris est fixée à l'amiable ou à dire d'experts et payée au concessionnaire au moment de la prise de possession.

Les parties peuvent choisir un expert unique. A défaut d'entente, il est fait appel à trois experts, dont un désigné par chacune des parties ; un tiers expert est désigné par les deux premiers ou, à défaut d'accord, par ordonnance du Président du Tribunal administratif compétent. »

ARTICLE 3 – DATE D’EFFET

Le présent avenant prend effet après signature par les Parties et accomplissement par l’autorité concédante des formalités propres à le rendre exécutoire.

ARTICLE 4 – DROITS D’ENREGISTREMENT

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires, reliés par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition et signés seulement à la dernière page de l’avenant,

A Vesoul, le JJ MM 2025

Pour l'autorité concédante,

Le Président

Jean-Marc JAVAUX

Pour le concessionnaire,

Le Directeur Régional Enedis
Alsace Franche-Comté

Thierry BRAULT

Le Directeur de Développement
Territorial EDF

William LOMBARDET

Comptes Administratifs de 2024

Le SIED 70 dispose d'un budget principal et de 7 budgets annexes :

1. « Conseil » ;
2. « Prestations de services » ;
3. « Chaufferie de Scey-Sur-Saône » ;
4. « Chaufferie de Gy » ;
5. « Chaufferie de Marnay » ;
6. « Production électrique d'origine renouvelable » ;
7. « IRVE ».

Le budget principal, le budget annexe « Conseil », « IRVE » relèvent de la nomenclature M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif. Les autres budgets annexes sont soumis à la nomenclature M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC).

On trouvera ci-dessous le récapitulatif des résultats de l'exercice :

Désignation du budget	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2023
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	5 750 127,24	11 887 789,27	6 137 662,03	15 906 008,47	19 490 663,52	3 584 655,05	9 722 317,08	7 260 887,66

Désignation du budget annexe	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2022
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Conseil	135 688,99	128 460,48	-7 228,51	0	0	0	-7 228,51	9 092,48
Prestations de services	266 743,10	265 462,89	-1 280,21	0	0	0	-1 280,21	0
Chaufferie de Scey	314 289,07	174 728,48	-139 560,59	188 249,39	139 183,45	-49 065,94	-188 626,53	-232 156,67
Chaufferie de Gy	118 120,27	92 974,65	-25 145,62	248 608,61	42 487,00	-206 121,61	-231 267,23	-5 119,53
Chaufferie de Marnay	329 090,46	191 083,14	-138 007,32	54 154,82	71 604,07	17 449,25	-120 558,07	-105 767,70
Production électrique renouvelable	84 212,23	7 484,67	-76 727,56	139 543,96	558 042,11	418 498,15	341 770,59	71 713,71
IRVE	390 175,91	359 694,10	-30 481,81	701 456,95	525 432,03	-176 024,92	-206 506,73	-265 775,00

Les caractéristiques principales de ces comptes administratifs sont les suivantes :

Budget principal :

En fonctionnement :

- une nouvelle baisse des charges à caractère générale de 78 k€ environ, essentiellement due à un moindre recours au stock de matériel et à des prestations extérieures.
- une augmentation de 12 % (+173 k€) des charges de personnel en lien avec les recrutements opérés par le syndicat et l'augmentation des salaires.
- une forte diminution des charges de gestion courante due aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes nettement moindre que l'année précédente (IRVE, prestations de service, conseil).
- une augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de 32 % (+ 75 k€).
- une diminution des versements de l'accise sur l'électricité (-1 100 k€).
- une augmentation des autres produits de gestion courante (+ 200 k€) (en lien avec les dispositifs ACTEE et la vente de CEE).

- une baisse des produits exceptionnels (en 2023 avait eu lieu la vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille (ancien siège social)).

En investissement :

- des dépenses réelles d'investissement en hausse, avec un maintien des subventions distribuées aux communes, mais, des investissements dans les EnR (prêt au budget annexe EnR et investissement dans le projet PV de Courchaton) et des opérations sous mandat (éclairage public, génie civil de télécommunication) en augmentation (+750 k€).

- des recettes réelles en forte augmentation en raison notamment d'une forte récupération des acomptes auprès des demandeurs, notamment pour les opérations sous-mandat (+ 2.1 M€).

- ce résultat est à compléter avec un solde négatif des restes. Ce dernier montre des engagements de dépenses à hauteur de 7 825 782,50 € restant à honorer ainsi que 3 652 389,23 € de recettes à percevoir sur ces mêmes opérations, soit un solde négatif de - 4 173 393,27 €.

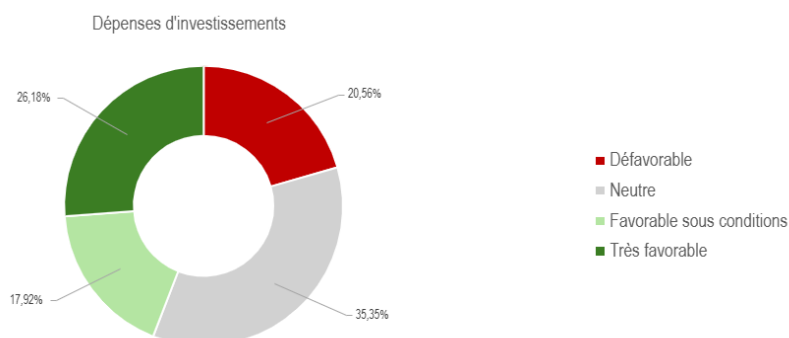
La réglementation impose la présentation d'un « budget vert » au compte administratif 2024 sur le budget principal (en dépenses d'investissement).

A cet effet, c'est la Méthodologie I4CE « Institute for Climate Economics » qui a été mise en pratique :

ARBRE DE DECISION POUR LA CLASSIFICATION D'UNE DEPENSE



ce qui aboutit au diagramme suivant :



Budgets annexes :

Le personnel est rémunéré par le budget principal. Toutefois les charges salariales des agents qui travaillent sur des dossiers relevant du budget principal et des 7 budgets annexes, sont réparties entre le budget principal et les budgets annexes. Ces charges salariales sont ainsi supportées par le budget principal. Elles lui sont reversées intégralement dans le cas des budgets annexes. Certains budgets annexes bénéficient cependant de versement du budget principal compte tenu de la compensation à apporter à la gratuité de certaines prestations offertes aux adhérents.

Conseil :

Une contribution de l'Etat au titre du Fonds Vert et les cotisations de fin d'opération des communes ont permis de couvrir le retard de versement de l'aide ACTEE.

Prestations de services :

Une partie de l'activité du service, est portée par les prestations assurées au titre de l'Assistance aux communes pour les chaufferies bois, projets de rénovation énergétique et, surtout, l'accompagnement des audits énergétiques. Les dépenses tiennent également compte des dépenses d'audits énergétiques offertes aux adhérents du service CEP (Conseil en Energie Partagé) pour lesquels une subvention du Conseil Régional a été perçue (112 000 €).

Les prestations de maintenance éclairage public sont compensées par les cotisations des communes et les subventions Lum'ACTEE.

Chaufferie de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin :

On constate un fort déficit en exploitation (-139 560,59 €) en raison d'une part de l'augmentation générale de coûts d'exploitation et à la hausse différée des tarifs consécutives et, d'autre part, d'un surcoût d'exploitation lié à l'incendie de la chaufferie. Le déficit d'investissement (- 49 065,94 €) est lié aux travaux d'extension pour lesquelles les subventions n'ont pas encore été perçues (prévues en Restes à Réaliser : +75 607,32 €).

Chaufferie de Gy :

Une exploitation en léger déficit et un fort déficit d'investissement (206 121,61 €) lié aux travaux d'extension pour lesquelles les subventions n'ont pas encore été perçues (prévues en Restes à Réaliser : +214 050,00 €).

Chaufferie de Marnay :

Un déficit conséquent d'exploitation en raison de travaux de réparation importants et en raison de l'augmentation générale de coûts d'exploitation à tous les niveaux. L'excédent d'investissement constitue une provision pour les grosses réparations.

Production d'électricité d'origine renouvelable :

Les recettes liées à plusieurs centrales n'ont pas encore été perçues cette année ce qui explique une augmentation du déficit de fonctionnement.

La section d'investissement prend en compte les factures liées à la construction de plusieurs centrales photovoltaïques.

IRVE :

On constate un déficit en exploitation réduit (- 30 481,81 €) grâce à la prise en compte des frais de maîtrise d'œuvre (FIMO) subventionnés ainsi que des pénalités appliquées à EDF et nos prestataires (pas de subvention d'équilibre versée par le budget principal, cette année).

La section d'investissement est également déficitaire (-176 024,92 €) en attendant le déploiement complet des bornes prévues au programme 2023-24 et le versement des subventions correspondantes.

La Commission « Finances, Communication et Affaires Générales » du 19 mars 2025 a émis un avis favorable à ces projets de compte administratif, établis en concordance avec les comptes de gestion de la Trésorerie.

SIED 70
BUDGET PRINCIPAL
Nomenclature budgétaire : M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023 Crédits de report 2024	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	403 324.79 €		497 100.00 €	322 031.15 €		498 074.00 €
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	1 116.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
60611	Eau et assainissement	681.14 €		700.00 €	554.10 €		600.00 €
60612	Energie-électricité	45 284.17 €		72 000.00 €	54 636.10 €		70 000.00 €
60622	Carburants	10 720.22 €		12 000.00 €	11 188.71 €		14 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	517.48 €		3 000.00 €	1 269.96 €		3 000.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	5 227.23 €		7 000.00 €	2 523.10 €		2 500.00 €
60636	Vêtements de travail	4 555.25 €		5 000.00 €	2 534.66 €		5 000.00 €
6064	Fournitures administratives	4 719.31 €		8 000.00 €	3 143.10 €		5 000.00 €
6068	Autres matières et fournitures	7 039.35 €		10 000.00 €	868.80 €		5 000.00 €
6078	Achats d'autres marchandises	62 951.56 €		70 000.00 €	15 713.50 €		70 000.00 €
6135	Locations mobilières	3 938.86 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
61351	Locations matériel roulant	0.00 €		0.00 €	0.00 €		1 000.00 €
61358	Autres locations mobilières	0.00 €		1 000.00 €	2 386.80 €		3 800.00 €
61521	Entretien et réparations : terrains	0.00 €		5 000.00 €	5 183.64 €		3 000.00 €
615221	Entretien et réparations : bâtiments publics	2 932.30 €		15 000.00 €	3 406.79 €		9 500.00 €
615232	Entretien et réparations : réseaux	1 554.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
61551	Entretien et réparations du matériel roulant	11 290.19 €		15 000.00 €	10 741.84 €		15 000.00 €
61558	Entretien et réparations des autres biens mobiliers	10 976.31 €		12 000.00 €	13 187.86 €		7 000.00 €
6156	Maintenance	3 247.52 €		8 000.00 €	2 969.20 €		4 000.00 €
6161	Primes d'assurance : multirisques	5 691.92 €		5 900.00 €	3 516.30 €		3 400.00 €
6168	Primes d'assurance : autres	7 771.21 €		10 100.00 €	18 489.89 €		11 300.00 €
617	Etudes et recherches	7 169.03 €		10 000.00 €	0.00 €		5 000.00 €
6182	Documentation générale et technique	1 564.00 €		2 000.00 €	820.00 €		2 000.00 €
6184	Versements à des organismes de formation	4 902.00 €		10 000.00 €	12 837.00 €		16 000.00 €
6188	Autres frais divers	50.00 €		0.00 €	50.00 €		0.00 €
6226	Honoraires	23 734.42 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
62268	Autres honoraires, conseils...	0.00 €		1 500.00 €	837.00 €		10 000.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0.00 €		5 000.00 €	0.00 €		9 000.00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	8 745.18 €		10 000.00 €	10 533.16 €		14 000.00 €
6231	Annonces et insertions	7 380.00 €		10 000.00 €	3 816.00 €		6 190.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	11 246.41 €		10 000.00 €	10 424.41 €		45 000.00 €
6233	Foires et expositions	1 862.85 €		15 200.00 €	7 838.57 €		11 344.00 €
6236	Catalogues et imprimés	4 362.80 €		10 000.00 €	2 702.40 €		3 000.00 €
6237	Publications	986.40 €		1 000.00 €	671.00 €		1 000.00 €
6247	Transports collectifs	0.00 €		0.00 €	0.00 €		2 000.00 €
6251	Voyages et déplacements	3 207.08 €		10 000.00 €	1 541.53 €		10 000.00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 705.52 €		5 000.00 €	4 056.18 €		5 000.00 €
6262	Frais de télécommunications	9 640.61 €		12 000.00 €	11 030.23 €		12 240.00 €
6281	Concours divers (cotisations)	50 919.95 €		68 500.00 €	58 019.93 €		75 200.00 €
6282	Frais de gardiennage	824.40 €		1 200.00 €	720.00 €		1 000.00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 664.54 €		16 000.00 €	15 875.40 €		16 000.00 €
62878	Remboursements autres organismes	1 661.14 €		2 000.00 €	1 198.63 €		2 000.00 €
6288	Autres services extérieurs	32 843.40 €		20 000.00 €	14 853.00 €		2 000.00 €
63512	Taxes foncières	16 695.00 €		15 000.00 €	11 591.00 €		15 000.00 €
63513	Autres impôts locaux	1 246.00 €		2 000.00 €	0.00 €		0.00 €
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	29.10 €		1 000.00 €	301.36 €		2 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 455 521.55 €		2 001 738.58 €	1 628 722.94 €		1 762 820.26 €
6331	Versement de transport	4 596.38 €		8 633.35 €	5 106.86 €		7 182.08 €
6332	Cotisations versées au FNAL	743.23 €		862.33 €	827.35 €		900.83 €
6336	Cotisations aux centres de gestion de la FPT	18 831.06 €		20 729.13 €	20 477.51 €		21 673.45 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 355.45 €		2 578.01 €	2 553.45 €		2 702.52 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	619 537.60 €		616 916.12 €	423 265.98 €		462 848.46 €
64112	SFT et indemnité de résidence (personnel titulaire)	0.00 €		6 420.12 €	6 420.12 €		6 866.69 €
64113	NBI (personnel titulaire)	0.00 €		5 463.00 €	5 856.82 €		6 237.53 €
64116	Indemnité de licenciement (personnel titulaire)	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
64118	Autres indemnités (Personnel titulaire)	0.00 €		224 475.82 €	230 768.15 €		259 647.25 €
64131	Rémunération principale (personnel non titulaire)	350 177.77 €		418 072.92 €	304 876.03 €		268 092.81 €
64132	SFT et indemnité de résidence (personnel non titulaire)	0.00 €		6 108.00 €	6 668.26 €		6 642.40 €
64138	Primes et indemnités (Personnel non titulaire)	0.00 €		104 377.13 €	108 264.56 €		113 324.17 €
6417	Rémunération des apprentis	19 818.35 €		11 281.84 €	16 547.22 €		17 961.39 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	168 944.62 €		226 583.16 €	188 282.85 €		232 254.91 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	148 015.50 €		169 234.52 €	160 577.29 €		187 618.88 €
6454	Cotisations retraite tranche B	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	65 066.53 €		84 611.03 €	85 078.22 €		87 124.55 €
6456	Cotisations FNC supplément familial	1 859.00 €		6 000.00 €	114.00 €		1 900.00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	359.91 €		189.64 €	286.01 €		308.63 €
6458	Cotisations aux autres organismes	6 494.27 €		7 000.00 €	6 792.00 €		19 384.61 €
64731	Allocations de chômage versées directement	1 312.00 €		27 531.62 €	3 489.92 €		0.00 €
6475	Médecine du travail	75.00 €		500.00 €	70.00 €		149.10 €
6478	Autres charges sociales (titres de restaurant)	47 394.88 €		54 170.84 €	52 400.34 €		60 000.00 €
	014. Atténuation de produits	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 456 116.26 €		4 120 070.42 €	3 697 848.68 €		4 215 646.65 €
6761	Différences sur réalisations transférées en investissement	400 900.00 €		3 000.00 €	3 000.00 €		5 000.00 €
6811	Dotations aux amortissements	3 055 216.26 €		4 117 070.42 €	3 694 848.68 €		4 210 646.65 €
65	Autres charges de gestion courante	347 809.34 €		194 178.56 €	101 524.47 €		424 819.23 €
6518	Autres redevances	20 918.53 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65188	Autres redevances	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
6531	Indemnités	45 116.53 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65311	Indemnités des élus	0.00 €		54 044.37 €	45 727.76 €		45 785.43 €
6532	Frais de mission	1 000.07 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65312	Frais de mission des élus	0.00 €		5 000.00 €	1 116.48 €		5 000.00 €
6533	Cotisations de retraite	4 553.10 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €

65313	Cotisations de retraite des élus	0.00 €		4 134.19 €	1 920.60 €		0.00 €
6534	Cotisation sécurité sociale	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65314	Cotisation sécurité sociale des élus	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
6535	Formation des élus	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65315	Formation des élus	0.00 €		1 000.00 €	0.00 €		0.00 €
6541	Créances admises en non-vaeur	0.00 €		0.00 €	0.00 €		363.81 €
657363	Subventions de fonctionnement versées aux établissements à caractère administratif	97 168.27 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65736211	Subventions de fonctionnement versées aux établissements à caractère administratif	0.00 €		10 000.00 €	0.00 €		195 400.00 €
65736212	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes dotés de personne morale	0.00 €		30 000.00 €	0.00 €		27 800.00 €
657364	Subventions de fonctionnement versées aux établissements à caractère industriel et commercial	169 051.48 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65736221	Subventions de fonctionnement versées aux établissements à caractère industriel et commercial	0.00 €		26 000.00 €	0.00 €		27 700.00 €
657382	Subventions de fonctionnement aux organismes publis divers	0.00 €		0.00 €	0.00 €		5 000.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	10 000.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	0.00 €		0.00 €	10 000.00 €		0.00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €		10 000.00 €	0.00 €		10 000.00 €
65811	Droits d'utilisation - information nuage	0.00 €		0.00 €	2 875.20 €		12 000.00 €
65818	Autres redevances	0.00 €		31 500.00 €	28 831.73 €		30 769.99 €
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €		7 500.00 €	8 067.50 €		10 000.00 €
65888	Autres charges exceptionnelles	1.36 €		15 000.00 €	2 985.20 €		55 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	47 140.56 €		20 000.00 €	0.00 €		20 000.00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	342.42 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	457.08 €		20 000.00 €	0.00 €		20 000.00 €
67441	Subventions aux budgets annexes	46 341.06 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €		4 441 237.49 €	0.00 €		4 275 108.68 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 709 912.50 €		11 274 325.05 €	5 750 127.24 €		11 196 468.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023 Crédits de report 2024	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2023 Crédits de report 2024	Projet de Budget primitif 2025
013	Atténuations de charges	27 683.25 €		25 200.00 €	24 046.45 €		24 477.60 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 234.78 €		6 200.00 €	5 934.45 €		5 834.20 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales (titres de res	17 448.47 €		19 000.00 €	18 112.00 €		18 643.40 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 647 136.53 €		3 424 890.22 €	2 867 537.22 €		3 892 265.33 €
722	Immobilisations corporelles	864 819.70 €		1 235 000.00 €	844 076.47 €		1 644 000.00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 782 316.83 €		2 189 890.22 €	2 023 460.75 €		2 248 265.33 €
70	Produits des services	272 338.72 €		378 400.00 €	308 715.61 €		328 000.00 €
70388	Autres redevances et recettes	0.00 €		5 000.00 €	0.00 €		5 000.00 €
70688	Autres prestations de services	38 819.02 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
706888	Autres prestations de services	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
7078	Ventes d'autres marchandises	0.00 €		70 000.00 €	0.00 €		0.00 €
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	233 519.70 €		303 400.00 €	308 715.61 €		323 000.00 €
70848	Mise à disposition aux autres organismes	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
70872	Remboursement par budgets annexes	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
708721	Remboursement par budgets annexes	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
70878	Remboursement par d'autres redevables	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
73	Impôts et taxes	4 654 341.64 €		4 610 500.00 €	3 538 764.08 €		3 486 834.00 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 654 341.64 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	0.00 €		4 610 500.00 €	3 538 764.08 €		3 486 834.00 €
74	Dotations et participations	1 187.45 €		70 000.00 €	3 280.00 €		70 862.00 €
74711	Emplois jeunes	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
74718	Autres	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
74748	Participations autres communes	0.00 €		0.00 €	280.00 €		0.00 €
7478	Autres organismes	1 187.45 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
747888	Autres	0.00 €		70 000.00 €	0.00 €		70 000.00 €
74881	Participations familles restau, hébergement	0.00 €		0.00 €	3 000.00 €		862.00 €
75	Autres produits de gestion courante	636 044.35 €		809 255.00 €	835 676.88 €		944 500.00 €
752	Revenus des immeubles	47 196.46 €		18 755.00 €	24 797.20 €		25 000.00 €
755	Dédits et pénalités perçus	0.00 €		5 000.00 €	35 786.73 €		5 000.00 €
757	Redevances versées par les concessionnaires	588 847.01 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
75738	Autres	0.00 €		90 500.00 €	153 303.33 €		58 000.00 €
75813	Redevances versées par les concessionnaires	0.00 €		592 000.00 €	592 102.99 €		591 500.00 €
7588	Produits divers de gestion courante	0.88 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	0.00 €		103 000.00 €	29 686.63 €		265 000.00 €
77	Produits exceptionnels	608 400.80 €		53 000.00 €	55 937.85 €		15 000.00 €
7711	Dédits et pénalités perçus	5 579.60 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	3 727.72 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	63 096.33 €		50 000.00 €	52 937.85 €		10 000.00 €
774	Subventions exceptionnelles	87 716.66 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	400 900.00 €		3 000.00 €	3 000.00 €		5 000.00 €
778	Autres produits exceptionnels	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
7788	Produits exceptionnels divers	47 380.49 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	8 847 132.74 €		9 371 245.22 €	7 633 958.09 €		8 761 938.93 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 530 301.27 €		4 253 831.18 €	4 253 831.18 €		5 548 923.81 €
	RESULTAT CUMULE	11 377 434.01 €		13 625 076.40 €	11 887 789.27 €		14 310 862.74 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 667 521.51 €		2 350 751.35 €	6 137 662.03 €		3 114 393.92 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	7 260 887.66 €		5 363 807.83 €	9 722 317.08 €		7 287 787.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

5 548 923.81 €

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023 Crédits de report 2024	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
--------------	----------	---------------------------	--	-------------	---------------------------	--	--------------------------------

040	Opérations d'ordre entre sections	2 647 136.53 €	0.00 €	3 424 890.22 €	2 867 537.22 €	0.00 €	3 892 265.33 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	943 606.65 €		1 036 569.22 €	1 054 345.20 €		1 247 994.50 €
13912	Subventions d'équipement transférées - régions	0.00 €		1 300.00 €	0.00 €		0.00 €
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	65 252.81 €		65 252.81 €	64 726.76 €		64 740.63 €
139141	Subventions actifs amort. - Communes membres du GFP	1.01 €		22 015.01 €	0.00 €		0.00 €
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	409 332.75 €		429 864.36 €	459 241.32 €		475 891.84 €
139158	Subventions transférées - groupements de collectivités	19 680.35 €		245 714.15 €	21 381.33 €		22 551.36 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	344 443.26 €		389 174.67 €	423 766.14 €		437 087.00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
23151	Installations : Réseau d'électricité	662 707.67 €		918 000.00 €	628 743.59 €		1 227 000.00 €
45812	Programme éclairage public	135 727.96 €		202 000.00 €	150 644.80 €		323 000.00 €
45813	Programme génie civil de télécommunications	60 172.37 €		108 000.00 €	64 688.08 €		94 000.00 €
45814	Programme études faisabilité bois	6 211.70 €		7 000.00 €	0.00 €		0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2315	Installations	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2762	Créances sur transfert de TVA	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
13	Subventions d'investissement	46 968.59 €		125 000.00 €	108 698.23 €	0.00 €	40 000.00 €
1313	Départements	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
13148	Autres communes	8 154.37 €		25 000.00 €	0.00 €		0.00 €
13158	Autres groupements	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
1318	Autres programmes	38 814.22 €		100 000.00 €	108 698.23 €		40 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500.68 €		2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
165	Dépôts et cautionnement versés	3 500.68 €		2 500.00 €	0.00 €		2 500.00 €
1681	Autres emprunts	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
16818	Autres emprunts : autres prêteurs	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 900.00 €		20 300.00 €	16 895.36 €	0.00 €	13 800.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €		14 400.00 €	14 400.00 €		0.00 €
2051	Concessions, droits similaires	15 900.00 €		5 900.00 €	2 495.36 €		13 800.00 €
204	Subventions d'équipement versées	2 044 466.84 €	3 815 989.26 €	2 286 079.11 €	2 213 627.50 €	2 081 740.75 €	3 530 000.00 €
2041481	Subv aux autres communes pour études et biens mobiliers	97 038.40 €		104 000.00 €	8 600.00 €		0.00 €
2041482	Subv aux autres communes pour bâtiments et autres installations	1 947 428.44 €	3 815 989.26 €	2 182 079.11 €	2 205 027.50 €	2 081 740.75 €	3 530 000.00 €

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023 Crédits de report 2024	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
21	Immobilisations corporelles	96 366.39 €	9 406.74 €	100 000.00 €	69 365.53 €	0.00 €	100 000.00 €
2111	Terrains nus	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2115	Terrains bâtis	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
21351	Bâtiments publics	0.00 €		0.00 €	17 625.65 €		0.00 €
2138	Autres constructions	864.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2152	Installations de voirie	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
21538	Autres réseaux	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2158	Autres matériels & outillage	13 127.64 €	6 824.16 €	10 000.00 €	6 824.16 €		0.00 €
2181	Installations générales	8 369.63 €	2 582.58 €	30 000.00 €	16 196.71 €		30 000.00 €
2182	Matériel de transport	45 200.28 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
21828	Autres matériels de transport	0.00 €		50 000.00 €	25 899.36 €		50 000.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	21 125.22 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
21838	Autre matériel informatique	0.00 €		10 000.00 €	2 244.84 €		10 000.00 €
2184	Mobilier	7 451.62 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €		0.00 €	574.81 €		10 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	228.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
23	Immobilisations en cours	7 131 467.80 €	3 576 336.58 €	9 889 168.07 €	7 164 879.63 €	4 984 322.17 €	8 500 000.00 €
2313	Construction	0.00 €		156 000.00 €	25 264.80 €	62 806.54 €	1 400 000.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 778.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	7 000 379.09 €	2 924 662.57 €	6 915 178.67 €	6 707 672.04 €	2 567 656.58 €	6 900 000.00 €
23152	Installations, matériel et outillage techniques - Infrastructures de recharge de véhicules électriques	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	128 310.71 €	651 674.01 €	2 817 989.40 €	431 942.79 €	2 353 859.05 €	200 000.00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
26	Participations et créances rattachées à des participati	0.00 €		57 262.00 €	250.00 €		50 000.00 €
266	Autres formes de participation	0.00 €		57 262.00 €	250.00 €		50 000.00 €
27	Autres immos financières	235 000.00 €	0.00 €	1 033 879.87 €	628 488.00 €	0.00 €	857 700.00 €
2748	Autres prêts	0.00 €		199 988.00 €	208 488.00 €		0.00 €
2762	Créances sur transfert	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
27638	Créances sur autres établissements publics	235 000.00 €		833 891.87 €	420 000.00 €		857 700.00 €
4581	Investissement sous mandat	2 644 530.57 €	1 546 143.43 €	2 457 900.00 €	2 836 267.00 €	759 719.58 €	4 542 000.00 €
45812	Programme éclairage public	1 729 407.62 €	1 044 458.20 €	1 437 900.00 €	1 938 667.04 €	391 270.25 €	3 680 000.00 €
45813	Programme génie civil de télécommunications	766 042.15 €	501 685.23 €	860 000.00 €	867 909.56 €	364 849.33 €	820 000.00 €
45814	Programme études faisabilité bois	149 080.80 €		160 000.00 €	29 690.40 €	3 600.00 €	42 000.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	14 865 337.40 €	8 947 876.01 €	19 396 979.27 €	15 906 008.47 €	7 825 782.50 €	21 528 265.33 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	3 049 825.00 €					
	RESULTAT CUMULE	17 915 162.40 €	8 947 876.01 €	19 396 979.27 €	15 906 008.47 €	7 825 782.50 €	21 528 265.33 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			0.00 €			0.00 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE						

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023 Crédits de report 2024	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	3 456 116.26 €	0.00 €	4 120 070.42 €	3 697 848.68 €	0.00 €	4 215 646.65 €

192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	400 900.00 €		3 000.00 €	3 000.00 €		5 000.00 €
28031	Frais d'études	0.00 €		5 500.00 €	0.00 €		0.00 €
28041481	Amortissement des biens mobiliers, matériels	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
28041482	Amortissement des bâtiments et installations	0.00 €		12 884.93 €	12 578.09 €		12 578.09 €
2805	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0.00 €		9 658.40 €	9 640.24 €		9 385.68 €
28051	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	5 980.29 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
281311	Amortissement : bâtiments administratifs	0.00 €		53 000.00 €	0.00 €		0.00 €
28135	Amortissement : constructions installations générales	272.52 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
281351	Amortissement : constructions installations générales	0.00 €		4 472.52 €	448.52 €		2 035.52 €
28138	Amortissement : autres constructions	116 468.86 €		120 104.97 €	117 682.57 €		116 818.57 €
28148	Amortissement : constructions sur sol autrui - autres constructions	0.00 €		28 000.00 €	0.00 €		0.00 €
281534	Amortissement : réseaux d'électrification	2 886 070.36 €		3 712 224.27 €	3 462 398.20 €		4 000 677.38 €
28158	Amortissement : autres matériels techniques	0.00 €		85 323.84 €	4 323.84 €		3 890.88 €
28181	Amortissement : installations générales	4 171.72 €		11 077.51 €	11 035.59 €		8 378.98 €
28182	Amortissement : matériel de transport	22 422.37 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
281828	Amortissement : autres matériels de transport	0.00 €		36 898.72 €	39 155.35 €		31 127.69 €
28183	Amortissement : matériel de bureau et informatique	14 795.33 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
281831	Amortissement : matériel informatique scolaire	0.00 €		200.00 €	0.00 €		0.00 €
281838	Amortissement : autre matériel informatique	0.00 €		30 584.97 €	30 527.06 €		19 485.68 €
28184	Amortissement : mobilier	814.33 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
281848	Amortissement : autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €		2 591.82 €	2 510.75 €		2 047.70 €
28188	Amortissement : autres immobilisations corporelles	4 220.48 €		4 548.47 €	4 548.47 €		4 220.48 €
041	Opération patrimoniales	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2315	Installations	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
2762	Créances sur transfert	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 708 529.14 €		2 458 690.33 €	2 512 480.07 €	0.00 €	1 497 738.22 €
10222	FCTVA	20 626.63 €		20 000.00 €	72 156.88 €		0.00 €
10228	Autres fonds	868 871.52 €		1 025 000.00 €	1 026 632.86 €		909 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 819 030.99 €		1 413 690.33 €	1 413 690.33 €		588 738.22 €
13	Subventions d'investissement reçues	7 049 570.64 €	1 856 576.84 €	6 962 551.51 €	7 222 070.44 €	1 302 808.29 €	7 581 510.00 €
13111	Etat et établissements nationaux prog - travaux FACE	4 243 711.42 €		2 480 000.00 €	2 190 874.78 €		2 328 800.00 €
13112	Etat et établissements nationaux prog - travaux PCT	815 317.29 €	990 803.39 €	1 151 292.54 €	972 132.13 €	708 326.22 €	646 000.00 €
13113	Etat et établissements nationaux prog - travaux IRVE	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
13114	Etat et établissements nationaux prog - TEPCV	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
13115	Etat et établissements nationaux prog - ADEME	95 759.13 €		659 500.00 €	99 131.74 €	354 317.60 €	1 968 110.00 €
1312	Région	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
1313	Département	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
13148	Subv autres communes	523 548.53 €	731 469.37 €	1 234 343.53 €	2 403 097.85 €		1 209 000.00 €
13158	Subv des autres groupements	3 297.39 €	26 635.69 €	20 000.00 €	279 174.01 €		90 000.00 €
1318	Autres : transférables	1 367 936.88 €	107 668.39 €	1 417 415.44 €	1 277 659.93 €	240 164.47 €	1 339 600.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
1681	Autres emprunts	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
16818	Autres emprunts : autres prêteurs	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
203	Frais d'études, de recherche et de développement et fr	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2041482	Subv aux autres communes pour bâtiments et autres installations	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2138	Autres constructions	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
23	Immobilisations en cours	34 135.57 €		35 000.00 €	86 848.25 €	0.00 €	0.00 €
23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	34 135.57 €		35 000.00 €	86 848.25 €		0.00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
26	Participations et créances rattachées	0.00 €		0.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
266	Autres formes de participation	0.00 €		0.00 €	30.00 €		0.00 €
27	Autres immobilisations financières	1 966.81 €		4 000.00 €	2 735.05 €	0.00 €	0.00 €
2762	Créances sur transfert de TVA	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
27638	Créances sur autres établissements publics	1 966.81 €		4 000.00 €	2 735.05 €		0.00 €
4582	Investissements sous mandat	2 258 210.13 €	4 084 242.69 €	2 788 119.85 €	4 375 284.88 €	2 349 580.94 €	4 542 000.00 €
458221	Investissements sous mandat	0.00 €		0.00 €	0.00 €		0.00 €
45822	Programme éclairage public	1 377 144.25 €	2 858 882.62 €	1 768 119.85 €	3 091 803.41 €	1 535 124.10 €	3 680 000.00 €
45823	Programme génie civil de télécommunications	735 205.88 €	1 225 360.07 €	860 000.00 €	1 270 581.47 €	814 456.84 €	820 000.00 €
45824	Programme études faisabilité bois	145 860.00 €		160 000.00 €	12 900.00 €		42 000.00 €
024	Produits des cessions	0.00 €		7 000.00 €	0.00 €		5 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €		4 441 237.49 €	0.00 €		4 275 108.68 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	19 508 528.55 €	5 940 819.53 €	20 816 669.60 €	17 897 297.37 €	3 652 389.23 €	22 117 003.55 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			1 593 366.15 €	1 593 366.15 €		3 584 655.05 €
	RESULTAT CUMULE	19 508 528.55 €	5 940 819.53 €	22 410 035.75 €	19 490 663.52 €	3 652 389.23 €	25 701 658.60 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 593 366.15 €	-3 007 056.48 €	3 013 056.48 €	3 584 655.05 €	-4 173 393.27 €	4 173 393.27 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE						

SIED 70
BUDGET ANNEXE N° 1 : CONSEIL

Nomenclature budgétaire : M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 339.83 €	140 092.48 €	135 688.99 €	123 500.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	44 339.83 €	140 092.48 €	135 688.99 €	123 500.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	44 339.83 €	140 092.48 €	135 688.99 €	123 500.00 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	42 741.94 €	0.00 €	0.00 €	7 228.51 €
	RESULTAT CUMULE	87 081.77 €	140 092.48 €	135 688.99 €	130 728.51 €
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	7 228.51 €	0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
74	Dotations et participations	96 174.25 €	71 000.00 €	119 368.00 €	45 000.00 €
74718	Participation de l'Etat	96 174.25 €	54 000.00 €	79 000.00 €	25 000.00 €
74748	Participation des autres communes	0.00 €	17 000.00 €	40 368.00 €	20 000.00 €
75		0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	85 728.51 €
75738	Autres subventions	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	49 000.00 €
757361	Subvention Collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 728.51 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
774	Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
7788	Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	96 174.25 €	131 000.00 €	119 368.00 €	130 728.51 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	9 092.48 €	9 092.48 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	96 174.25 €	140 092.48 €	128 460.48 €	130 728.51 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	9 092.48 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SIED 70
BUDGET ANNEXE N° 2 : PRESTATIONS DE SERVICES

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte Administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	169 229.20 €	246 558.59 €	145 825.50 €	237 073.25 €
61523	Entretien	3 365.00 €	5 000.00 €	978.13 €	5 000.00 €
6156	Maintenance	24 552.99 €	73 331.25 €	88 148.37 €	90 000.00 €
617	Etudes et recherches	139 910.21 €	166 777.34 €	56 000.00 €	141 373.25 €
6231	Annonces et insertions	720.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
6287	Remboursement de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	681.00 €	700.00 €	699.00 €	700.00 €
63513	Autres impôts locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6353	Impôts indirects	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 430.86 €	120 000.00 €	116 229.92 €	136 000.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	147 430.86 €	120 000.00 €	116 229.92 €	136 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 394.52 €	5 000.00 €	4 687.68 €	10 000.00 €
6518	Autres redevances, licences	3 394.52 €	5 000.00 €	4 687.68 €	10 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	320 054.58 €	371 558.59 €	266 743.10 €	383 073.25 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	54 019.49 €	0.00 €	0.00 €	1 280.21 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	374 074.07 €	371 558.59 €	266 743.10 €	384 353.46 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	1 280.21 €	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte Administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
70	Vente de produits	96 920.78 €	112 300.00 €	88 927.60 €	244 900.00 €
706	Prestations de service	96 920.78 €	78 000.00 €	88 927.60 €	201 800.00 €
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0.00 €	34 300.00 €	0.00 €	43 100.00 €
74	Subventions d'exploitation	57 162.00 €	140 000.00 €	112 000.00 €	56 500.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	219 991.29 €	119 258.59 €	64 535.29 €	82 953.46 €
7711	Dédits et pénalités perçues	8 966.75 €	0.00 €	8 099.28 €	0.00 €
7741	Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	41 973.06 €	93 385.00 €	0.00 €	27 800.00 €
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	0.00 €	0.00 €	56 436.01 €	27 500.00 €
778	Autres produits exceptionnels	169 051.48 €	25 873.59 €	0.00 €	27 653.46 €
	RESULTAT CUMULE	374 074.07 €	371 558.59 €	265 462.89 €	384 353.46 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	374 074.07 €	371 558.59 €	265 462.89 €	384 353.46 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte Administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1068	Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte Administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4582	Investissement sous mandat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45821	Investissement sous mandat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	102 697.32 €	906 841.18 €	136 924.71 €	0.00 €	394 730.00 €
60	Achats et variation de stocks	75 561.58 €	240 000.00 €	72 722.58 €	0.00 €	176 500.00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	75 561.58 €	240 000.00 €	72 699.82 €		175 500.00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	0.00 €	22.76 €		1 000.00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	24 345.53 €	663 441.18 €	62 541.79 €	0.00 €	198 800.00 €
6135	Locations mobilières	0.00 €	100 000.00 €	20 142.94 €		30 000.00 €
61521	Entretiens et réparations bâtiments publics	0.00 €	477 000.00 €	0.00 €		0.00 €
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	6 117.79 €	60 841.18 €	24 597.22 €		135 500.00 €
6156	Maintenance	17 727.74 €	16 000.00 €	8 261.32 €		22 900.00 €
6161	Assurances multirisques	0.00 €	9 600.00 €	9 540.31 €		10 400.00 €
6168	Autres primes d'assurances	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
617	Etudes et recherches	500.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	2 109.21 €	2 700.00 €	1 448.34 €	0.00 €	19 200.00 €
6226	Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €		18 500.00 €
6231	Annonces et insertions	1 440.00 €	2 000.00 €	810.00 €		0.00 €
6262	Frais de télécommunications	669.21 €	700.00 €	638.34 €		700.00 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	681.00 €	700.00 €	212.00 €	0.00 €	230.00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	681.00 €	700.00 €	212.00 €		230.00 €
63512	Taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
6353	Impôts indirects	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 571.50 €	10 500.00 €	10 128.81 €	0.00 €	12 498.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	9 571.50 €	10 500.00 €	10 128.81 €		12 498.00 €
6218	Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	600.00 €	74.56 €	0.00 €	1 000.00 €
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	600.00 €	74.56 €		1 000.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
66	Charges financières	2 933.56 €	2 400.00 €	2 361.16 €	0.00 €	1 800.00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 933.56 €	2 400.00 €	2 361.16 €		1 800.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	3 206.00 €	1 602.72 €	0.00 €	0.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 206.00 €	1 602.72 €		0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	50 591.80 €	59 200.00 €	58 640.77 €	0.00 €	59 533.06 €
675	Valeurs comptables des immobilisations		0.00 €	0.00 €		0.00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	50 591.80 €	59 200.00 €	58 640.77 €		59 533.06 €
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	22 397.00 €	0.00 €	0.00 €	21 800.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	223 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESTES A REALISER (déficit partiel d'investissement de 2015 à inscrire au compte 6061 du budget 2016)						
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	165 794.18 €	1 228 144.18 €	209 732.73 €	0.00 €	491 361.06 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	76 082.97 €	104 556.34 €	104 556.34 €		139 560.59 €
	RESULTAT CUMULE	241 877.15 €	1 332 700.52 €	314 289.07 €	0.00 €	630 921.65 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	104 556.34 €	0.00 €	139 560.59 €		-
	DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	232 156.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
042	Opérations d'ordre entre sections	27 948.73 €	27 948.73 €	27 948.73 €	0.00 €	27 948.73 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	27 948.73 €	27 948.73 €	27 948.73 €		27 948.73 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	101 889.68 €	408 004.68 €	145 177.03 €	0.00 €	313 072.92 €
706	Prestations de services	101 889.68 €	408 004.68 €	145 177.03 €		313 072.92 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	673 747.11 €	1 602.72 €	0.00 €	287 000.00 €
7588	Produits divers de gestion courante	0.00 €	672 144.11 €	1 602.72 €		287 000.00 €
77	Produits exceptionnels	7 482.40 €	223 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 900.00 €
7711	Dédits et pénalités perçus	7 482.40 €	0.00 €	0.00 €		2 900.00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
774	Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
778	Autres produits exceptionnels	0.00 €	223 000.00 €	0.00 €		0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	137 320.81 €	1 332 700.52 €	174 728.48 €	0.00 €	630 921.65 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	RESULTAT CUMULE	137 320.81 €	1 332 700.52 €	174 728.48 €	0.00 €	630 921.65 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-	-	-		0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	27 948.73 €	27 948.73 €	27 948.73 €	0.00 €	27 948.73 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	6 693.20 €	6 693.20 €	6 693.20 €		6 693.20 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	6 693.20 €	6 693.20 €	6 693.20 €		6 693.20 €
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	14 562.33 €	14 562.33 €	14 562.33 €		14 562.33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500.00 €	13 500.00 €	13 500.00 €	0.00 €	13 500.00 €
1641	Emprunts en euros	13 500.00 €	13 500.00 €	13 500.00 €		13 500.00 €
1681	Autres emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2051	Concessions et droit similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
21	Immobilisations corporelles	153 465.31 €	267 300.94 €	19 200.33 €	0.00 €	41 564.79 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 910.20 €	251 050.41 €	0.00 €		41 564.79 €
2153	Installations à caractère spécifique	149 555.11 €	16 250.53 €	19 200.33 €		0.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	194 914.04 €	309 749.67 €	60 649.06 €	0.00 €	86 013.52 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	127 600.33 €	127 600.33 €		49 065.94 €
	RESULTAT CUMULE	194 914.04 €	437 350.00 €	188 249.39 €	0.00 €	135 079.46 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	127 600.33 €	-	49 065.94 €		0.00 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE					

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	50 591.80 €	59 200.00 €	58 640.77 €	0.00 €	59 533.06 €
2131	Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2153	Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
15722	Provisions pour gros entretien et grandes révisions (budgétaires)	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
28131	Amortissements - bâtiments	22 709.36 €	0.00 €	22 709.36 €		22 709.36 €
28135	Amortissements - constructions, installations générales	646.90 €	430.00 €	1 451.76 €		1 451.76 €
28153	Amortissements - installations spécifiques	27 235.54 €	58 770.00 €	34 479.65 €		35 371.94 €
13	Subventions d'investissement	9 459.46 €	156 150.00 €	80 542.68 €	75 607.32 €	75 546.40 €
1311	Etat et établissements nationaux	0.00 €	51 800.00 €	0.00 €	51 800.00 €	48 346.40 €
1312	Région	1 896.04 €	12 700.00 €	0.00 €	12 700.00 €	13 700.00 €
1315	Groupements de collectivités	7 563.42 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
13188	Autres	0.00 €	91 650.00 €	80 542.68 €	11 107.32 €	13 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
16871	Autres dettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2153	Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2312	Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €	223 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	60 051.26 €	438 350.00 €	139 183.45 €	75 607.32 €	135 079.46 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	7 262.45 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	RESULTAT CUMULE	67 313.71 €	438 350.00 €	139 183.45 €	75 607.32 €	135 079.46 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT					
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	1 000.00 €	-	75 607.32 €	-

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°5 : CHAUFFERIE DE GY

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	43 672.79 €	77 910.94 €	66 671.99 €	0.00 €	82 220.00 €
60	Achats et variation de stocks	29 333.97 €	35 000.00 €	36 889.53 €	0.00 €	45 500.00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	29 333.97 €	35 000.00 €	36 873.03 €		45 000.00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement			16.50 €		500.00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	12 272.82 €	40 110.94 €	28 154.46 €	0.00 €	35 700.00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €		0.00 €
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 602.07 €	19 660.94 €	12 727.61 €		14 900.00 €
6156	Maintenance	10 670.75 €	13 000.00 €	10 781.00 €		15 900.00 €
6161	Assurance multirisques	0.00 €	4 650.00 €	4 645.85 €		4 900.00 €
6162	Assurance dommages construction	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
6168	Autres primes d'assurances	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	1 956.00 €	2 600.00 €	1 331.00 €	0.00 €	700.00 €
6231	Annonces et insertions	1 440.00 €	2 000.00 €	810.00 €		0.00 €
6262	Frais de télécommunications	516.00 €	600.00 €	521.00 €		700.00 €
627	Services bancaires et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	110.00 €	200.00 €	297.00 €	0.00 €	320.00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	110.00 €	200.00 €	297.00 €		320.00 €
63512	Taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
6353	Impôts indirects	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 297.70 €	4 000.00 €	3 902.67 €	0.00 €	5 600.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	4 297.70 €	4 000.00 €	3 902.67 €		5 600.00 €
6218	Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	300.00 €	26.63 €	0.00 €	600.00 €
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	300.00 €	26.63 €		600.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
66	Charges financières	5 832.30 €	5 800.00 €	5 731.36 €	0.00 €	4 594.81 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 832.30 €	5 800.00 €	5 731.36 €		4 594.81 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	3 064.00 €	1 531.09 €	0.00 €	0.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 064.00 €	1 531.09 €		0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 487.32 €	24 767.32 €	24 767.32 €	0.00 €	31 985.57 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 487.32 €	24 767.32 €	24 767.32 €		31 985.57 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	4 968.00 €	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	78 290.11 €	120 810.26 €	102 631.06 €	0.00 €	131 900.38 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	2 916.57 €	15 489.21 €	15 489.21 €		25 145.62 €
	RESULTAT CUMULE	81 206.68 €	136 299.47 €	118 120.27 €	0.00 €	157 046.00 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	15 489.21 €	0.00 €	25 145.62 €		0.00

-9 656.41 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
042	Opérations d'ordre entre sections	7 923.38 €	7 923.38 €	7 923.38 €	0.00 €	7 601.38 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	7 923.38 €	7 923.38 €	7 923.38 €		7 601.38 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	56 263.00 €	126 844.09 €	83 520.18 €	0.00 €	147 844.62 €
706	Prestations de services	56 263.00 €	126 844.09 €	83 520.18 €		147 844.62 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	1 532.00 €	1 531.09 €	0.00 €	0.00 €
7588	Produits divers de gestion courante	0.00 €	1 532.00 €	1 531.09 €		0.00 €
77	Produits exceptionnels	1 531.09 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
7711	Dédits et pénalités perçus	1 531.09 €	0.00 €	0.00 €		1 600.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	65 717.47 €	136 299.47 €	92 974.65 €	0.00 €	157 046.00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	RESULTAT CUMULE	65 717.47 €	136 299.47 €	92 974.65 €	0.00 €	157 046.00 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		0.00 €			0.00 €

	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	-5 119.53 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
--	---	--------------------	---------------	---------------	--	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	7 923.38 €	7 923.38 €	7 923.38 €	0.00 €	7 601.38 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	322.00 €	322.00 €	322.00 €		0.00 €
13912	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - région	667.70 €	667.70 €	667.70 €		667.70 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	6 933.68 €	6 933.68 €	6 933.68 €		6 933.68 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14 250.00 €	14 250.00 €	14 250.00 €	0.00 €	14 250.00 €
1641	Emprunts en euros	14 250.00 €	14 250.00 €	14 250.00 €		14 250.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2051	Concessions et droit similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
21	Immobilisations corporelles	4 200.00 €	246 938.74 €	226 435.23 €	0.00 €	28 840.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 200.00 €	6 900.00 €	8 920.00 €		640.00 €
2153	Installations à caractère spécifique	0.00 €	240 038.74 €	217 515.23 €		28 100.00 €
2183	Matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €		100.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €	12 900.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	26 373.38 €	282 012.12 €	248 608.61 €	0.00 €	53 891.38 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €		206 121.61 €
	RESULTAT CUMULE	26 373.38 €	282 012.12 €	248 608.61 €	0.00 €	260 012.99 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0.00 €	206 121.61 €		0
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE					

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Restes à réaliser 2024 Crédits de report 2025	Projet de Budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	24 487.32 €	24 767.32 €	24 767.32 €	0.00 €	31 985.57 €
28031	Amortissements - Frais d'études	460.00 €	460.00 €	460.00 €		0.00 €
28131	Amortissements - bâtiments	10 113.02 €	10 113.02 €	10 113.02 €		10 113.02 €
28135	Amortissements - installations générales	1 883.23 €	2 163.23 €	2 163.23 €		2 698.23 €
28153	Amortissements - installations spécifiques	12 031.07 €	12 031.07 €	12 031.07 €		19 174.32 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	221 400.00 €	7 350.00 €	214 050.00 €	149 350.00 €
1311	Etat et établissements nationaux	0.00 €	74 700.00 €	0.00 €	74 700.00 €	0.00 €
1312	Région	0.00 €	68 600.00 €	7 350.00 €	61 250.00 €	70 700.00 €
1315	Groupements de collectivités	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
1318	Autres	0.00 €	78 100.00 €	0.00 €	78 100.00 €	78 650.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	25 475.12 €	0.00 €	0.00 €	78 677.42 €
16871	Autres emprunts	0.00 €	25 475.12 €	0.00 €		78 677.42 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2312	Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2313	Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	24 487.32 €	271 642.44 €	32 117.32 €	214 050.00 €	260 012.99 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	12 255.74 €	10 369.68 €	10 369.68 €		0.00 €
	RESULTAT CUMULE	36 743.06 €	282 012.12 €	42 487.00 €	214 050.00 €	260 012.99 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	10 369.68 €				0

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°6 : CHAUFFERIE DE MARNAY

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	142 642.70 €	177 128.33 €	122 726.93 €	142 461.34 €
60	Achats et variation de stocks	106 719.93 €	110 000.00 €	88 850.72 €	86 200.00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	106 719.93 €	110 000.00 €	88 850.72 €	85 700.00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	35 386.76 €	64 428.33 €	32 524.21 €	55 531.34 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	16 102.82 €	31 828.33 €	3 649.96 €	18 631.34 €
6156	Maintenance	19 283.94 €	21 300.00 €	18 468.66 €	25 900.00 €
6161	Assurance multirisque	0.00 €	10 500.00 €	10 405.59 €	11 000.00 €
6163	Autres primes d'assurances	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6168	Autres primes d'assurances	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	420.01 €	2 500.00 €	1 235.00 €	600.00 €
6231	Annonces et insertions	0.00 €	2 000.00 €	810.00 €	0.00 €
6262	Frais de télécommunications	420.01 €	500.00 €	425.00 €	600.00 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	116.00 €	200.00 €	117.00 €	130.00 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	116.00 €	200.00 €	117.00 €	130.00 €
63512	Taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 886.29 €	10 500.00 €	10 417.97 €	10 200.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	9 886.29 €	10 500.00 €	10 417.97 €	10 200.00 €
6218	Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	700.00 €	127.81 €	1 100.00 €
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	700.00 €	127.81 €	1 100.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	15 757.46 €	15 600.00 €	15 484.70 €	12 414.06 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 757.46 €	15 600.00 €	15 484.70 €	12 414.06 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	5 924.00 €	2 961.28 €	0.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	5 924.00 €	2 961.28 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	58 211.03 €	58 272.70 €	58 272.70 €	58 272.70 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	58 211.03 €	58 272.70 €	58 272.70 €	58 272.70 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	12 238.00 €	0.00 €	12 300.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	226 497.48 €	280 363.03 €	209 991.39 €	236 748.10 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	47 071.77 €	119 099.07 €	119 099.07 €	138 007.32 €
	RESULTAT CUMULE	273 569.25 €	399 462.10 €	329 090.46 €	374 755.42 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	119 099.07 €	-	138 007.32 €	-
	DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	105 767.70 €			

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
042	Opérations d'ordre entre sections	14 754.82 €	14 754.82 €	14 754.82 €	14 754.82 €
722	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	14 754.82 €	14 754.82 €	14 754.82 €	14 754.82 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	136 754.08 €	381 745.28 €	172 129.29 €	357 100.60 €
706	Prestations de services	136 754.08 €	381 745.28 €	172 129.29 €	357 100.60 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	2 962.00 €	2 961.28 €	2 900.00 €
7588	Produits divers de gestion courante	0.00 €	2 962.00 €	2 961.28 €	2 900.00 €
77	Produits exceptionnels	2 961.28 €	0.00 €	1 237.75 €	0.00 €
7711	Dédits et pénalités perçus	2 961.28 €	0.00 €	1 237.75 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	154 470.18 €	399 462.10 €	191 083.14 €	374 755.42 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	154 470.18 €	399 462.10 €	191 083.14 €	374 755.42 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-	-	-	-
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE				

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	14 754.82 €	14 754.82 €	14 754.82 €	14 754.82 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	3 340.86 €	3 340.86 €	3 340.86 €	3 340.86 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	7 583.67 €	7 583.67 €	7 583.67 €	7 583.67 €
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	3 830.29 €	3 830.29 €	3 830.29 €	3 830.29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	38 500.00 €	38 500.00 €	38 500.00 €	38 500.00 €
1641	Emprunts en euros	38 500.00 €	38 500.00 €	38 500.00 €	38 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2051	Concessions et droits assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	925.00 €	25 656.00 €	900.00 €	22 467.13 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	925.00 €	0.00 €	0.00 €	22 367.13 €
2153	Installations à caractère spécifique	0.00 €	25 656.00 €	900.00 €	0.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €	4 800.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	54 179.82 €	83 710.82 €	54 154.82 €	75 721.95 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	54 179.82 €	83 710.82 €	54 154.82 €	75 721.95 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	0.00 €	-	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	58 211.03 €	58 272.70 €	58 272.70 €	58 272.70 €
28131	Amortissements - bâtiments	19 618.57 €	19 618.57 €	19 618.57 €	19 618.57 €
28135	Amortissements constructions installations générales	463.27 €	524.94 €	524.94 €	524.94 €
28153	Amortissements - installations spécifiques	38 129.19 €	38 129.19 €	38 129.19 €	38 129.19 €
13	Subventions d'investissement	4 368.00 €	6 690.00 €	0.00 €	0.00 €
1311	Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1312	Région	0.00 €	5 300.00 €	0.00 €	0.00 €
1313	Département	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1314	Communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1315	Groupements de collectivités	4 368.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1318	Autres	0.00 €	1 390.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	5 416.75 €	0.00 €	0.00 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1681	Autres emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1687	Autres dettes	0.00 €	5 416.75 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2153	Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2312	Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2313	Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	62 579.03 €	70 379.45 €	58 272.70 €	58 272.70 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	4 932.16 €	13 331.37 €	13 331.37 €	17 449.25 €
	RESULTAT CUMULE	67 511.19 €	83 710.82 €	71 604.07 €	75 721.95 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	13 331.37 €	-	17 449.25 €	-

	RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	-105 767.70 €	0.00 €	-120 558.07 €	0.00 €
--	--------------------------------------	----------------------	---------------	----------------------	---------------

REGIE DES EnR DU SIED 70

BUDGET ANNEXE N°8 : PRODUCTION ELECTRIQUE RENOUVELABLE

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	1 343.13 €	11 000.00 €	5 464.63 €	11 150.00 €
60	Achats et variation de stocks	166.63 €	1 000.00 €	736.28 €	1 500.00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	166.63 €	1 000.00 €	592.47 €	1 500.00 €
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	0.00 €	0.00 €	17.81 €	0.00 €
6068	Autres matières et fournitures	0.00 €	0.00 €	126.00 €	0.00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	456.50 €	10 000.00 €	4 503.63 €	9 250.00 €
6132	Locations immobilières	168.00 €	2 500.00 €	0.00 €	3 450.00 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	288.50 €	4 500.00 €	1 795.00 €	2 800.00 €
6156	Maintenance	0.00 €	0.00 €	640.00 €	0.00 €
6161	Assurance multi risques	0.00 €	3 000.00 €	2 068.63 €	3 000.00 €
6168	Autres primes d'assurances	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
618	Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	720.00 €	0.00 €	224.72 €	400.00 €
6231	Annonces et insertions	720.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6262	Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	224.72 €	400.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	15 000.00 €	12 419.20 €	11 500.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0.00 €	15 000.00 €	12 419.20 €	11 500.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 452.31 €	7 207.31 €	7 207.31 €	30 143.69 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 452.31 €	7 207.31 €	7 207.31 €	30 143.69 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	6 795.44 €	34 207.31 €	25 091.14 €	53 793.69 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	63 647.10 €	59 121.09 €	59 121.09 €	76 727.56 €
	RESULTAT CUMULE	70 442.54 €	93 328.40 €	84 212.23 €	130 521.25 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	59 121.09 €	0.00 €	76 727.56 €	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	8 921.45 €	93 328.40 €	7 484.67 €	130 521.25 €
703	Vente de produits résiduels	8 921.45 €	93 328.40 €	7 484.67 €	130 521.25 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 321.45 €	93 328.40 €	7 484.67 €	130 521.25 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	11 321.45 €	93 328.40 €	7 484.67 €	130 521.25 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	71 713.71 €	0.00 €	341 770.59 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 966.81 €	10 000.00 €	2 735.05 €	10 000.00 €
1687	Autres dettes	1 966.81 €	10 000.00 €	2 735.05 €	10 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	173 307.62 €	538 536.80 €	136 808.91 €	838 641.84 €
2138	Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2148	Autres constructions sur sol d'autrui	173 307.62 €	538 536.80 €	136 428.92 €	838 641.84 €
2183	matériel de bureau et informatique	0.00 €	0.00 €	379.99 €	0.00 €

23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	175 274.43 €	548 536.80 €	139 543.96 €	848 641.84 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	175 274.43 €	548 536.80 €	139 543.96 €	848 641.84 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de Budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	5 452.31 €	7 207.31 €	7 207.31 €	30 143.69 €
28031	Amortissements - frais d'études	2 300.00 €	2 300.00 €	2 300.00 €	1 800.00 €
28138	Amortissements - autres constructions	2 264.81 €	2 264.81 €	2 264.81 €	2 264.81 €
28148	Amortissements - autres constructions	125.00 €	1 880.00 €	1 880.00 €	25 181.39 €
28151	Amortissements - Installations complexes spécialisées	762.50 €	762.50 €	762.50 €	762.50 €
28183	Amortissements - matériel de bureau informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	134.99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1068	Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1312	Région	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000.00 €	410 494.69 €	420 000.00 €	400 000.00 €
16871	Autres dettes	235 000.00 €	410 494.69 €	420 000.00 €	400 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2138	Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	240 452.31 €	417 702.00 €	427 207.31 €	430 143.69 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	65 656.92 €	130 834.80 €	130 834.80 €	418 498.15 €
	RESULTAT CUMULE	306 109.23 €	548 536.80 €	558 042.11 €	848 641.84 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	130 834.80 €	0.00 €	418 498.15 €	0.00 €

BUDGET ANNEXE N°9 : IRVE

Nomenclature budgétaire : M14

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	166 255.93 €	258 510.00 €	246 774.43 €	248 600.00 €
60	Achats et variation de stocks	127 242.08 €	200 700.00 €	187 809.89 €	136 000.00 €
60221	Combustibles et carburants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
60612	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	126 785.58 €	190 000.00 €	187 557.89 €	135 000.00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	456.50 €	10 700.00 €	252.00 €	1 000.00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	39 013.85 €	57 810.00 €	58 964.54 €	112 600.00 €
6132	Location immobilières	0.00 €	2 810.00 €	2 339.62 €	6 100.00 €
615232	Entretien et réparations : réseaux	2 351.70 €	5 000.00 €	6 390.35 €	10 000.00 €
6156	Maintenance	36 662.15 €	50 000.00 €	50 234.57 €	96 500.00 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6353	Impôts indirects	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 993.52 €	20 000.00 €	19 928.05 €	25 400.00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	17 993.52 €	20 000.00 €	19 928.05 €	23 000.00 €
6218	Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6583	Charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	12 000.00 €	9 494.53 €	0.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	12 000.00 €	9 494.53 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	33 860.00 €	135 961.76 €	92 636.68 €	113 207.54 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00 €	10 489.00 €	10 489.00 €	0.00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	33 860.00 €	125 472.76 €	82 147.68 €	113 207.54 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	218 109.45 €	426 471.76 €	368 833.69 €	387 207.54 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	21 342.22 €	21 342.22 €	30 481.81 €
	RESULTAT CUMULE	218 109.45 €	447 813.98 €	390 175.91 €	417 689.35 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	21 342.22 €	0.00 €	30 481.81 €	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de budget primitif 2025
042	Opérations d'ordre entre sections	33 690.72 €	163 432.40 €	120 684.95 €	99 333.22 €
722	Immobilisations corporelles	21 879.72 €	92 961.35 €	67 771.66 €	34 254.63 €
7761	Différences sur réalisation	0.00 €	6 360.05 €	6 360.05 €	0.00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	11 811.00 €	64 111.00 €	46 553.24 €	65 078.59 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	65 908.24 €	170 252.63 €	114 588.17 €	150 000.00 €
70688	Prestations de services	65 908.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
706888	Autres prestations de services	0.00 €	170 252.63 €	114 588.17 €	150 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74	Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	30 000.00 €	42 112.25 €	10 000.00 €
755	Dédits et pénalités perçus	0.00 €	20 000.00 €	42 112.25 €	0.00 €
75738	Autres subventions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
77	Produits exceptionnels	97 168.27 €	84 128.95 €	82 308.73 €	158 356.13 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0.00 €	80 000.00 €	78 179.78 €	0.00 €
774	Subventions exceptionnelles	97 168.27 €	0.00 €	0.00 €	158 356.13 €

775	Produits de cession	0.00 €	4 128.95 €	4 128.95 €	0.00 €
778	Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	196 767.23 €	447 813.98 €	359 694.10 €	417 689.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	33 690.72 €	163 432.40 €	120 684.95 €	99 333.22 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	11 276.00 €	63 576.00 €	46 018.24 €	64 543.59 €
13912	Subventions d'équipement transférées - régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	535.00 €	535.00 €	535.00 €	535.00 €
2312	Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2313	Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
192	plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	0.00 €	6 360.05 €	6 360.05 €	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	21 879.72 €	92 961.35 €	67 771.66 €	34 254.63 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1311	Etat et établissement nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1312	Région	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1681	Autres emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	216 579.07 €	998 540.48 €	447 610.67 €	360 575.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	216 579.07 €	998 540.48 €	447 610.67 €	360 575.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	250 269.79 €	1 161 972.88 €	568 295.62 €	459 908.22 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	265 775.00 €	133 161.33 €	133 161.33 €	176 024.92 €
	RESULTAT CUMULE	516 044.79 €	1 295 134.21 €	701 456.95 €	635 933.14 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	133 161.33 €	0.00 €	176 024.92 €	0.00 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE				

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2023	Budget 2024	Compte administratif 2024	Projet de budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	33 860.00 €	135 961.76 €	92 636.68 €	113 207.54 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	0.00 €	10 489.00 €	10 489.00 €	0.00 €
28158	Amortissement : autres matériels techniques	33 860.00 €	125 472.76 €	82 147.68 €	113 207.54 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1068	Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	349 023.46 €	789 894.54 €	432 795.35 €	343 000.00 €
1311	Etat et établissements nationaux	349 023.46 €	638 794.54 €	430 195.35 €	208 600.00 €
1318	Autres : transférables	0.00 €	151 100.00 €	2 600.00 €	134 400.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	369 206.86 €	0.00 €	179 725.60 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16818	Autres emprunts	0.00 €	369 206.86 €	0.00 €	179 725.60 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2312	Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2313	Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
024	Produits des cessions	0.00 €	71.05 €	0.00 €	0.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	382 883.46 €	1 295 134.21 €	525 432.03 €	635 933.14 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	382 883.46 €	1 295 134.21 €	525 432.03 €	635 933.14 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°10 : CHAUFFERIES

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Projet de Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	19 866.67 €
60	Achats et variation de stocks	8 108.33 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	8 108.33 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	10 200.00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0.00 €
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	0.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3 175.00 €
6156	Maintenance	4 775.00 €
6161	Assurance multirisques	2 250.00 €
6163	Autres primes d'assurances	0.00 €
6168	Autres primes d'assurances	0.00 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	641.67 €
6231	Annonces et insertions	0.00 €
6262	Frais de télécommunications	641.67 €
627	Services bancaires et assimilés	0.00 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	916.67 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	916.67 €
63512	Taxes foncières	0.00 €
6353	Impôts indirects	0.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 083.33 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	1 083.33 €
6218	Autre personnel extérieur	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	325.00 €
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	325.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0.00 €
66	Charges financières	4 220.17 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 220.17 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0.00 €
022	Dépenses imprévues	1 333.33 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	26 828.50 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	26 828.50 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Projet de Budget primitif 2025
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0.00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	26 828.50 €
706	Prestations de services	26 828.50 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €
7588	Produits divers de gestion courante	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
7711	Dédits et pénalités perçus	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	26 828.50 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	26 828.50 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0.00 €

	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	0.00 €
--	---	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Projet de Budget primitif 2025
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0.00 €
13912	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - région	0.00 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
2031	Frais d'études	0.00 €
2051	Concessions et droit similaires	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €
2153	Installations à caractère spécifique	0.00 €
23	Immobilisations en cours	10 589 139.80 €
2312	Terrains	0.00 €
2313	Constructions	0.00 €
2313-01	Constructions (non amortissables)	0.00 €
2313-02	Constructions (amortissables)	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 589 139.80 €
55	Avances de trésorerie versées	0.00 €
558	Autres avances	0.00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €
58	Virements internes	0.00 €
586	Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés	0.00 €
2315-11	Installations, matériel et outillage techniques, équipements thermiques (non amortissables)	0.00 €
2315-12	Installations, matériel et outillage techniques, équipements thermiques (amortissables)	0.00 €
2315-22	Installations, matériel et outillage techniques, réseaux (amortissables)	0.00 €

2315-32	Installations, matériel et outillage techniques, petits matériels (amortissables)	0.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	10 589 139.80 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	10 589 139.80 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0.00 €
	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Projet de Budget primitif 2025
040	Opération d'ordre entre section	0.00 €
28031	Amortissements - Frais d'études	0.00 €
28131	Amortissements - bâtiments	0.00 €
28135	Amortissements - installations générales	0.00 €
28153	Amortissements - installations spécifiques	0.00 €
13	Subventions d'investissement	9 267 595.55 €
1311	Etat et établissements nationaux	4 047 593.15 €
1312	Région	0.00 €
1315	Groupements de collectivités	0.00 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	2 261 865.40 €
13188	Autres	2 958 137.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 321 544.25 €
1641	Emprunts en euros	1 123 821.00 €
16871	Autres emprunts	197 723.25 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €
2312	Terrains	0.00 €
2313	Constructions	0.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	10 589 139.80 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	10 589 139.80 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	

Budgets primitifs 2025

1/ Budget principal :

La section de fonctionnement :

Ce budget repose sur un total de recettes de fonctionnement de 14 310 862,74 € comprenant principalement l'excédent global de clôture 2024 (5 548 923,81 €), l'accise (3 500 000 €, chiffre qui ne tient pas compte de la somme réclamée à l'Etat) et les redevances de concession R1 (592 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont de 11 196 468,82 € dont 4 275 108,68 € pour financer l'investissement et 4 210 646,65 € de dotations aux amortissements.

Elles tiennent compte également de participations supplémentaires aux budgets annexes nécessaires pour faire face aux services mis en œuvre par le syndicat dans le domaine des IRVE, de la maintenance d'éclairage public et des groupements d'achat d'énergie ainsi que de l'accroissement de l'activité liée aux sollicitations de ses adhérents qui concerne les énergies renouvelables (photovoltaïque, chaufferies bois), le conseil aux communes (Econome de Flux et CFP).

Les estimations des charges de personnel envisagées pour les budgets annexes sont les suivantes :

Budget Conseil	123 500,00 €
Budget Prestations de service	136 000,00 €
Budget chaufferie de Scey	12 498,00 €
Budget chaufferie de Gy	5 600,00 €
Budget chaufferie de Marnay	10 600,00 €
Budget Prod élec renouvelable	11 500,00 €
Budget IRVE	23 000,00 €
Budget Chaufferies	1 350,00 €
TOTAL	324 048,00 €

Le budget principal devrait être amené à compléter le financement du service IRVE, de la maintenance d'éclairage public, du conseil aux communes et devra compenser la participation du SIED 70 pour la gratuité des audits énergétiques (28 000 €).

La section d'investissement :

Outre les amortissements, les dépenses et recettes d'investissement sont déterminées, à partir de l'autofinancement du SIED 70, des recettes envisagées basées sur les aides du compte d'affectation spécial « Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale » (FACÉ) de 2024, le financement des concessionnaires (PCT, R2, Article 8, ...) et les participations des demandeurs de travaux calculées.

Ces dépenses et recettes peuvent être estimées, pour l'essentiel, comme il est indiqué sur le tableau ci-après, dans lequel le programme d'aménagement esthétique est revu à un niveau conforme à l'appel à projets lancé pour 2025.

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention- nables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ	Advenir	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE												
FACE	tranche A/B : renforcement	1 727 000 €	1 460 000 €	1 333 300 €	126 700 €	1 457 250 €	267 000 €	1 165 800 €	0 €	0 €	0 €	294 200 €
	tranche A/B : extension	237 000 €	200 000 €	182 600 €	17 400 €	195 125 €	37 000 €	156 100 €	0 €	0 €	0 €	43 900 €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	982 000 €	830 000 €	758 000 €	72 000 €	821 875 €	152 000 €	657 500 €	0 €	0 €	0 €	172 500 €
	tranche S : sécu- risation petits fils BT nus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
	tranche C : aména- gement esthétique	1 183 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	436 750 €	183 000 €	349 400 €	0 €	0 €	400 000 €	250 600 €
syn- dical	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	1 029 000 €	870 000 €	794 500 €	75 500 €	/	159 000 €	0 €	0 €	348 000 €	348 000 €	174 000 €
	aménagement es- thétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Suppression de cabines hautes	71 000 €	60 000 €	53 500 €	6 500 €		11 000 €	0 €	0 €	21 400 €	0 €	38 600 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 910 000 €	1 615 000 €	1 474 900 €	140 100 €	/	295 000 €	0 €	0 €	646 000 €	888 000 €	81 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	893 000 €	755 000 €	689 500 €	65 500 €	/	138 000 €	0 €	0 €	0 €	415 000 €	340 000 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 032 000 €	6 790 000 €	6 199 500 €	590 500 €	2 911 000 €	1 242 000 €	2 328 800 €	0 €	1 015 400 €	2 051 000 €	1 394 800 €

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention- nables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ	Advenir	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	2 887 850 €	2 441 850 €	2 230 000 €	211 850 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 676 000 €	1 211 850 €
	Eclairage public	1 064 000 €	900 000 €	821 900 €	78 100 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	863 000 €	201 000 €
S _{GCT}	Génie civil de communications électroniques	887 000 €	750 000 €	684 900 €	65 100 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	821 900 €	65 100 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		4 838 850 €	4 091 850 €	3 736 800 €	355 050 €		0 €	0 €	0 €	0 €	3 360 900 €	1 477 950 €
TOTAUX GENERAUX		12 870 850 €	10 881 850 €	9 936 300 €	945 550 €	2 911 000 €	1 242 000 €	2 328 800 €	0 €	1 015 400 €	5 411 900 €	2 872 750 €

La prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2024 nécessite de prévoir l'excédent d'investissement correspondant.

Cette section prend également en compte les subventions versées aux communes et EPCI (3.5M€) pour la maîtrise de l'énergie de l'éclairage public et les chaufferies bois ainsi que des prêts (remboursables sur 20 ans) du budget principal aux budgets annexes (budgets production d'électricité d'origine renouvelable et IRVE, chaufferies (si inférieur à 100 000 €)) (857 000 € environ).

Elle prévoit, en outre, les premières dépenses nécessaires à la rénovation thermique du siège social (soumis au décret tertiaire), la construction d'ombrières photovoltaïques sur son parking et la participation à l'augmentation en capital de la SEM approuvée en décembre 2024 et les premières recettes liées à la construction de la centrale photovoltaïque de Belles-Fontaines (anciennement Courchaton).

2/Création du Budget annexe « Chaufferies »

Ce nouveau Budget « Chaufferies » est destiné à intégrer l'ensemble des activités des nouvelles chaufferies (Apremont, Champlitte, Coisevaux, Dampierre sur Salon, Froty-les-Vesoul, Gevigney-et-Mercey, Moimay, Neurey-les-la-Demie pour 2025) ainsi que celle des chaufferies actuellement en service (Scey-sur-Saône, Gy et Marnay). Il résulte d'une obligation jurisprudentielle depuis 2022. Il intégrera les investissements futurs et leurs amortissements.

L'activité de chaque chaufferie sera suivie au moyen de la comptabilité analytique. Elle est assujettie à la TVA (Budget HT).

Les activités de ce budget relèvent d'un SPIC (Service Public d'Intérêt Commercial) et seront dotées de la seule autonomie financière.

Pour mémoire, les SPIC gérés en régie sont dotés d'une comptabilité distincte du budget général, sous la forme d'un budget annexe, où les dépenses et les recettes doivent s'équilibrer sans subvention du budget général (Comptabilité M4).

Pour les 3 chaufferies existantes (Scey, Gy et Marnay), les budgets ayant déjà été ouverts pour l'année 2025, la fusion des budgets se fera en 2026, avec cette fois, le transfert des actifs.

Ce Budget « Chaufferies » prévoit des études et travaux de construction pour plus de 10 000 000 € selon l'avancement des projets actuellement recensés et décrits ci-après :

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	Note d'opportunité ou Etude de	DM Transfert de compétenc	Notification MOe	APD	DCE	Remise des offres Travaux	OS préparation + travaux	Mise en service
Chaufferie de Apremont	435 000,00 €	14/03/2022	05/05/22	08/03/2023	juil-23	févr-24	avr-24	juin-24	avr-25
Chaufferie de Moimay	1 060 000,00 €	26/06/2017	21/06/19	14/04/2022	mai-23	avr-24	mai-24	janv-25	nov-25
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 680 000,00 €	06/01/2023	30/01/23	04/09/2023	févr-24	août-24	nov-24	janv-25	nov-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 140 000,00 €	23/01/2021	22/10/21	01/09/2022	déc-23	juin-24	nov-24	mars-25	mars-26
Chaufferie de Coisevaux	620 000,00 €	09/05/2022	08/06/22	05/01/2023	oct-23	oct-24	févr-25	mai-25	avr-26
Chaufferie de Neurey-lès-la-Deuille	2 280 000,00 €	16/03/2023	17/02/23	05/09/2023	août-24	mars-25	juin-25	août-25	juin-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 030 000,00 €	24/02/2023	28/03/23	16/05/2024	sept-24	avr-25	juin-25	août-25	août-26
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	09/02/2023	16/03/23	13/09/2023	sept-24	avr-25	juil-25	nov-25	sept-26
Sous-total chaufferies	10 905 000,00 €								

Ces travaux seront compensés par des subventions de

- l'ADEME (CCRT-Fonds chaleur) : 3,5 M€ (+121 000 € d'aide directe pour les études) ;
- Région (FEDER-Europe) : 2,2 M€ ;
- Etat (DSIL-CRTE) : 371 000 € ;
- CEE Coup de Pouce : 3 M€.

et pour le reste à charge :

- Prêt bancaire : 1,1 M€ ;
- Prêt budget principal : 200 000 € (si reste à charge inférieur à 100 000 €).

Les besoins de trésorerie seront couverts par le budget principal (estimation des besoins de l'ordre de 4 000 000 €).

3/Budget annexe « Conseil » :

Le Budget « Conseil » intègre les dépenses liées aux activités de Conseil (salaires des CFP, économe de flux) couvertes en partie par les cotisations et les subventions ACTEE. L'équilibre du budget nécessitera une contribution du budget principal cette année (37 000 €).

4/Budget annexe « Prestations de services » :

Le Budget « Prestation de service » intègre, outre les audits énergétiques et les prestations du service MDE-EnR, les prestations de maintenance d'éclairage public proposées aux communes. Les audits énergétiques (100 000 € environ) sont financés à 30 % par le budget principal pour une adhésion au service CEP. Ces derniers sont également financés en partie par le Conseil Régional et ACTEE. Les charges de personnel (136 000 €) relatives à la maintenance d'éclairage public devraient être couvertes

par les tarifs pratiqués avec les subventions ACTEE attendues. Une subvention d'équilibre du budget principal reste cependant nécessaire (28 000 € environ).

5/Budget annexe « Chaufferie de Scey-sur-Saône » :

Après l'incendie qui a touché la chaufferie en fin d'année 2023, ce budget prévoit de fortes dépenses en fonctionnement pour les réparations estimées à ce jour (120 000 €). Elles sont compensées par les ventes de chaleur et le remboursement de l'assurance. En investissement, il est prévu les travaux pour une 3ème extension (vers la maison médicale) et le solde de l'extension vers la médiathèque et les subventions attendues pour ces extensions (75 000 €).

6/Budget annexe « Chaufferie de Gy » :

Outre les recettes et dépenses de fonctionnement (équilibrées à 157 000 €), ce budget prévoit, en investissement, le solde des travaux de l'extension vers l'EHPAD et des travaux de grosses réparations avec les recettes correspondantes (260 000 €) (CEE Coup de pouce chauffage, Région) et un prêt du budget principal (78 000 €).

7/Budget annexe « Chaufferie de Marnay » :

La section de fonctionnement s'équilibre à 375 000 € compte tenu du fort déficit antérieur. La section d'investissement s'équilibre à 75 000 € environ pour permettre le remboursement de l'emprunt bancaire et des travaux de grosses réparations.

7/Budget annexe « Production d'électricité d'origine renouvelable » :

La section de fonctionnement prévoit les recettes liées aux 8 installations en service. En investissement, il est prévu la réalisation de projets photovoltaïques à hauteur de 839 000 € environ, somme financée grâce au prêt consenti par le budget principal et le report de l'année précédente.

9/Budget annexe « IRVE » :

En fonctionnement, compte tenu des estimations de fréquentation (stable), il est prévu des dépenses d'électricité à hauteur de 135 000 € et 112 000 € de frais de maintenance, de réparation et de location de terrain. La vente des prestations sera complétée de subventions du budget principal (160 000€).

L'investissement prévoit les dépenses pour la mise en place des dernières bornes du déploiement 2023 (5 bornes de recharge rapide et 8 bornes à charge accélérées nouvelle génération), compensées par une subvention du FACé et des aides d'Advenir avec un prêt du budget principal pour le reste à charge (180 000 €).

Il est rappelé que les prêts consentis aux budgets annexes sont sans intérêt et seront remboursés au budget principal, opération par opération, sur 20 ans, à compter de la mise en route de l'installation.

La trésorerie des budgets annexes nécessite chaque année des avances de trésorerie (remboursables) du budget principal. A prévoir pour 2025 :

- 700 000 € pour le budget de la chaufferie de Scey
- 400 000 € pour le budget de la chaufferie de Gy
- 300 000 € pour le budget de la chaufferie de Marnay
- 4 000 000 € pour le budget « Chaufferies »
- 100 000 € pour le budget EnR

La Commission « Finances, Communication et Affaires Générales » du 19 mars 2025 a émis un avis favorable à ces projets de budget.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE DIRECTION (rédacteur territorial)

Par délibération n°12 du 24 octobre 2020, le Comité syndical avait créé un poste de rédacteur territorial à temps complet afin d'anticiper le départ en retraite de l'assistante de direction alors en place et d'autoriser, le cas échéant, le recrutement d'un contractuel.

Il est précisé que les besoins du SIED 70 ont évolué, depuis, vers plus de communication vers les communes et autres collectivités et, qu'il est nécessaire d'intégrer des missions de chargé de communication à ce poste.

Parallèlement, il est rappelé que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de la promotion interne.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical de transformer ce poste d'assistant de direction pour l'ouvrir aux grades de rédacteur principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe à temps complet, en sus du grade de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Rapport d'activité 2024

L'article L 5211-39 du CGCT dispose que « Le président de EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. [...] Les représentants de la commune rendent compte au moins 2 fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

Au cours du Comité Syndical, il sera exposé une présentation générale du rapport d'activité 2024 dont les faits marquants sont les suivants :

1. Le 17 janvier 2024, le Bureau Syndical autorise le Président à signer un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) avec l'ADEME. Ce contrat d'une durée de 4 ans, porte sur une délégation de crédits de plus de 4.3 M€. Il contribue au développement d'une vingtaine de projets dont 16 installations bois énergie et 4 installations de géothermie.
2. Le même jour, le guide des aides du syndicat est revu dans son ensemble afin d'intégrer, d'une part, les nouvelles dispositions du Code de l'Energie qui supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part extension de réseau d'électricité, et d'autre part, la possibilité de mise à disposition des services du SIED 70 auprès de ses adhérents pour l'étude et la réalisation de projets relatifs à la Maîtrise de l'Energie ou la production d'énergie renouvelable.
3. Le 6 mars 2024, le SIED 70 co-anime, avec Grdf, GEG et Biogaz Val de Saône et les 3 principales fédérations de transport routier, une réunion d'information et de sensibilisation ayant pour but l'émergence d'une station d'avitaillement multi énergies à Vesoul.
4. Le 27 mars 2024, le Comité Syndical approuve la convention de partenariat avec la SEM Côte d'Or Energies, la commune de Chaux-la-Lotière, la commune de Boulton et la Communauté de Communes du Pays Riolois pour la création d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance entre 3 et 6 MW.
5. Au cours de la même séance, il valide les modifications de la SAS « le Parc des Roches Bleues » qui porte le projet de centrale photovoltaïque au sol de Courchaton afin de permettre la participation des citoyens à ce projet.
6. Enfin, le même jour est instauré une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à destination du personnel du SIED 70, versée en une fois avec le salaire de mai 2024.
7. Le 3 mai 2024, le SIED 70 participe au 1er salon des Maires et des Elus de Haute-Saône à Vesoul.
8. Au cours de cette manifestation, le SIED 70 signe une convention de partenariat avec la COFOR pour la défense, la promotion et le développement de la biomasse forestière dans une logique de filière courte.
9. Dans la même journée, il entérine les négociations menées avec Enedis portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement du concessionnaire et la convention dite « article 8 » sur le financement des dissimulations de réseaux d'électricité avec la signature de cette convention d'une part et de l'avenant au contrat de concession actant d'un objectif d'investissement de 7 millions d'euros sur 4 ans pour le concessionnaire d'autre part.
10. Le 5 juin 2024, le Comité Syndical approuve également les prises de participation de la SEM Côte-d'Or Energies dans une SAS dédiée au développement de stations multi

énergies GNV/BIOGNV, électrique et hydrogène en partenariat avec d'autres SEM issues de syndicats d'énergie.

11. Dans le même temps, l'assemblée approuve la participation du SIED 70 à une SAS (plus tard appelée « HEMERE ») destinée à développer des installations photovoltaïques de puissance inférieure à 500MWc, en tiers investisseur, en partenariat avec SEDIA, la Banque des Territoires, le Crédit Agricole de Franche-Comté et les 2 Syndicats d'Energie du Doubs et du Jura.
12. Du 26 au 28 juin 2024, le SIED 70, en partenariat avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon et les autres syndicats du Doubs, a contribué et participé au 39ème Congrès de la FNCCR à Micropolis – Besançon.
13. Le 3 juillet 2024, le Bureau Syndical décide d'ouvrir la possibilité d'un accompagnement des adhérents par les services du SIED 70 pour des projets d'autoconsommation collective suite à la demande de la commune de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE et la communauté de communes du Triangle Vert.
14. Au cours de cette même séance, le Bureau Syndical autorise la signature d'une convention, d'une durée de 3 ans, avec l'association Electriciens Sans Frontières dans le but de l'aider financièrement dans le cadre du projet « Urgence solidarité Ukraine ».
15. Le même jour, le Bureau syndical décide d'adhérer au service « Prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du centre de gestion de la fonction Publique territoriale de Haute-Saône.
16. Le 25 septembre 2024, en partenariat avec l'AFTRAL, GRT gaz, GRDF , le SICECO et le SYDESL, le Bureau Syndical autorise la participation du SIED 70 au financement d'un Animateur Mobilité Transition Energétique Bourgogne-Franche-Comté . Il accompagnera les acteurs économiques ayant des véhicules lourds pour leur apporter une expertise sur le GNV/bio GNV-Hydrogène-Electricité-Biocarburants.
17. Le 27 septembre 2024 marque le démarrage de la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur d'Apremont, première d'un programme de construction de 10 chaufferies entamé par le SIED 70.
18. Le 13 novembre 2024, le Bureau Syndical autorise les communes sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas l'accise de l'électricité à accéder à la maintenance de l'éclairage public mise en place par le Syndicat, en excluant cependant le géoréférencement des réseaux sensibles et le suivi réglementaire des DT-DICT.
19. Par ailleurs, il décide la mise en œuvre du plan « Sobriété Eclairage Public 2025-27 » doté de 1 millions d'euros par an pendant 3 ans pour aider les communes à faire face à l'échéance du 24 février 2027 qui verra la fin de la vente des lampes SHP.
20. Le même jour, le financement du dispositif « Les Générateurs » destiné à accompagner les collectivités dans leurs grands projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou éolienne est validé jusqu'en 2027, au travers d'une convention cadre de financement qui regroupe les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.
21. Le 30 novembre 2024, le Comité Syndical rejette la partie patrimoniale du Compte-Rendu annuel d'activités d'Enedis.
22. Au cours de cette même séance, l'assemblée entérine la création et la participation du SIED 70 à la SAS « le Grand plain de Soleil » pour la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol de Chaux-la-Lotière.

23. Devant l'évolution des activités du SIED 70, qui s'accompagne d'un accroissement du nombre d'agents et des budgets, le Comité syndical valide la création d'un poste de Directeur Général Adjoint afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le Directeur Général des Services dans ses diverses fonctions. Il avait auparavant, le 5 juin 2024, pérennisé un poste de technicien chargé d'exploitation des réseaux secs pour faire face à la demande des collectivités dans le domaine de la maintenance de l'éclairage public.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

MEMBRES DU COMITE CONNUS AU 25 MARS 2025

Collectivité	Titulaires	Suppléants
ABELCOURT	Bernard JAMEY	Damien TAUNAY
ABONCOURT GESINCOURT	Sophie LARUE BOLIS	Claudine GARRET
ACHEY	Claude BOURRIER	Thierry SPRINGAUX
ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE	Emmanuel MATHIEU	Jean-Philippe LEDUC
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	Ludovic TABIS	Jean-Pierre GUSTIN
AILLONCOURT	Pascal LAFFOND	Jean-marie ULRICH
AINVELLE	Nicolas EMONIN	Emmanuel CHAMBREY
AISEY ET RICHECOURT	Lionel MERCIER	Guy MERCIER
ALAINCOURT	Jean-Claude BEAUCHET	Gérard LAURENT
AMAGE	Bruno HEYMANN	Pascal DUCHANOIS
AMANCE	Noël GARRET	Jean-Luc QUINET
AMBIEVILLERS	Gilles BOUVINET	Corinne GROSJEAN
AMBLANS ET VELOTTE	Gérard YVON	Laurent CHENE
AMONCOURT	Nicolas FOURNIER	André SIMON
AMONT ET EFFRENEY	Jean-Marie NURDIN	Daniel PETITJEAN
ANCHENONCOURT ET CHAZEL	Gabriel LICHTLÉ	Fernanda GIROD
ANCIER	Michaël DAGUET	Philippe DEPIERRE
ANDELARRE	Jean DESHAYES	Jimmy GAVOILLE
ANDELARROT	Gérard COUSIN	David LEBRETON
ANDORNAY	M'Barek AMDOUNI	Dominique BARBE
ANGIREY	Jean-François DEGUELDRÉ	Sylvain COÏ
ANJEUX	Thierry VINCENT	Orianne BIRGY
APREMONT	Jean-Marie CHAUDOT	Marie-Claude PERIA
ARBECEY	Régis LECORNEY	Alban CHABOT
ARC LES GRAY	Dominique JACQUEY John JEANNOT	Christelle BON Philippe PETRONELLI
ARGILLIERES	Bernard THIERRY	Fabrice MARAFFI
AROEZ	Brigitte MONROUZEAU	Noël LANGROGNET
ARPENANS	Raphaël DUPORTAL	Catherine PARGUER
ARSANS	Daniël RAILLARD	Nicolas RAILLARD
ATHESANS ETROITEFONTAINE	Ludovic LALANDE	Wendy THIÉBAUD
ATTRICOURT	Martine DISLAIRE	Jacques COUTURIER
AUGICOURT	Philippe SIRODOT	Bruno MARIOTTE
AULX LES CROMARY	Marc BONJOUR	Gaëtan ROCH
AUTET	Emmanuel GODARD	Claudy ROUSSEL
AUTHOISON	Fabrice GASNET	Jean-Baptiste CHOUET
AUTOREILLE	Catherine LIND	Cyril MUGNIER
AUTREY LES CERRE	Anaïs PIN	Déphine BONNET
AUTREY LES GRAY	Sébastien HUGOT	Didier MAGNY
AUVET ET LA CHAPELOTTE	Gérard FENOL	Marc SIMONIN
AUXON	Christian AUBIAT	Christophe FOURNIER
AYNANS (LES)	Mickaël JEANNIN	Frédéric GREUILLET
BAIGNES	Aline PASTORET	Jean-Pierre GILLOT
BARGES	Christophe DENIS	Roger GRONDIN
BARRE (LA)	Bernard PELCY	Sébastien BOULANGER
BASSE VAIVRE (LA)	Patrick BÔLE-RICHARD	Christophe SELLE
BASSIGNEY	Jean-Luc BRULÉ	Francis DÉTEY
BATIES (LES)	Thierry LUCOT	Fabrice DUFLO
BATTRANS	Pascal VERNE	Sébastien CHAMBLANC
BAUDONCOURT	Laurent GRESY	Corinne JEANPARIS
BAULAY	Pascal MARTIN	Frédéric GERARD
BAY	Jean-Marie BOSSET	Michel GAILLARD
BEAUJEU SAINT VALLIER PIERREJUX ET VITTEUR	Geneviève ROUGEOL	Sylvie BOUVERET
BEAUMOTTE AUBERTANS	Christian DESTRAZ	Laetitia GRANGEOT
BEAUMOTTE LES PIN	Jean-Michel BELIN	Françoise KARJAVY
BELFAHY	Julien PY	Gilbert ISSANCHOU
BELLES FONTAINES	<i>Non désigné(s)</i>	<i>Non désigné(s)</i>
BELMONT	Yannick STADELMANN	Frédéric BALLE
BELONCHAMP	Jérôme ALLIX	Dominique PLAYOULT
BELVERNE	Roger HASENFRATZ	Pascal AUBERT
BESNANS	Nadine GAUTHIER	Estelle GOUX
BETAUCOURT	Lydie BILICHTIN	Cyrille PRIOZET
BETONCOURT LES BROTTE	Arnaud CHOLLEY	Benedicte SIMON
BETONCOURT SAINT PANCRA	Martine WOLFER	Thierry COUSIN
BETONCOURT SUR MANCE	Guillaume HENNINGER	Michel HAMM
BEULOTTE SAINT LAURENT	Jean CHATELAIN	Jérôme ZANETTI
BLONDEFONTAINE	Rosanne STRAMMIELLO	Bernard GABRIEL
BONBOILLON	Aline MULIN	Alain BREITHAUPT
BONNEVENT ET VELLOREILLE	Bruno EUVRARD	Marie-Christine GRANIER

Communes	Titulaires	Suppléants
BOREY	Gilles MOUGIN	Christian ROUSSEL
BOUGEY	Jean GUYOT DE SAINT MICHEL	Michel BILLY
BOUGNON	Antoine BONNE	Marie-Line DEMANGE
BOUHANS ET FEURG	Claude DEMANGEON	Corinne SCHMIT
BOUHANS LES LURE	Vincent BRESSON	Sylvain LAMBOLEY
BOUHANS LES MONTBOZON	Philippe SPADETTO	Serge LAURENT
BOULIGNEY	Christine REMY	Serge CHRETIEN
BOULOT	Gabriel CHARBONNIER	<i>Non désigné(s)</i>
BOULT	Bernard BOILLLOT	Eric TOURNIER
BOURBEVELLE	Christian COLOTTE	Annick LAILLET
BOURGUIGNON LES CONFLANS	Marc GENTILHOMME	Nelly THOMAS
BOURGUIGNON LES LA CHARITE	Philippe LEUVREY	Charline CLOCHEY
BOURGUIGNON LES MOREY	Eliane PITAVY	<i>Non désigné(s)</i>
BOURSIERES	Jean POUILLY	Jacques MARQUETON
BOUSSERAUCOURT	Jean-Luc PAULIN	Yvette ALIX
BREUCHES	Patrice BEURAERT	Dominique NOU
BREUCHOTTE	Joel DAVAL	Axel GALMICHE
BREUREY LES FAVERNEY	André HOCQUAUX	Mélanie RAGUET
BREVILLIERS	Daniel CHARMOILLAUX	Julien GULDEMANN
BRIAUCOURT	Laurianne MENIGOZ-DESBRAUX	Nicolas CHOUX
BROTTE LES LUXEUIL	Emilien BEUGNOT	Gaël BEAULIEU
BROTTE LES RAY	Pierre PATE	Didier FURTIN
BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	Régis MUZARD	Erick DÉQUAIRE
BROYE LES LOUP ET VERFONTAINE	Jean-Noël CHAMBON	Alain NICOLLE
BRUSSEY	Robert BELUCHE	Christian BUFFET
BRUYERE(LA)	Jean-Marie LEDY	Bernard GIRARD
BUCEY LES GY	Romain MILLOT	David BIDON
BUCEY LES TRAVES	Jacques HEZARD	Roland DUPLAIN
BUFFIGNECOURT	Aurélien VIARD	Aukje SCHOKKER VAN ARKE
BUSSIERES	Emilien BRENOT	Joëlle DUPONT
BUTHIERS	Bruno TATIBOUET	André AURIERE
CALMOUTIER	Gérald GASSER	<i>Non désigné(s)</i>
CEMBOING	Claudette FASSIER	Jean-Paul DELILLE
CENANS	Bernard TOURNIER	Danielle TOURNIER
CENDRECOURT	Cyril CHAPUZOT	Louis COCAGNE
CERRE LES NOROY	Alain HENRY	Patricia LACROIX
CHAGEY	Philippe RUEDY	Bruno CORBANESE
CHALONVILLARS	Jean-Claude MICHAUX	Stéphane MAIRE
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	Jean-Marc RIAS	Jean-Marie ISABEY
CHAMPAGNEY	Michel JACOBBERGER Stéphane COLLILIEUX	Roger KIFFER
CHAMPEY	Claude PERRIN	Pierre THIEBAUD
CHAMPLITTE	Jean-Christophe PINEAU	Patrick HUMBERT
CHAMPTONNAY	Yohann POIROT	Christophe DUBOIS
CHAMPVANS	Mathieu FROTEY	Daniel ARNESI
CHANCEY	André GAUTHIER	Marie Jeanne BERTHEMY
CHANTES	Georges COUSIN	Gaëtan PERRIN
CHAPELLE LES LUXEUIL (LA)	Alain SCHELLE	Jérôme VERNEY
CHAPELLE SAINT QUILLAIN (LA)	Guillaume JEAN	Marc FOURNET
CHARCENNE	Jean-pierre VIROT	Michel RENEVIER
CHARGEY LES GRAY	Maxence COURRIOL	Lise LOMBERGER
CHARGEY LES PORT	Antoni MAGNIN	<i>Non désigné(s)</i>
CHARIEZ	Nicolas VIROT	Vincent TERREAUX
CHARMES SAINT VALBERT	Jean-Louis NITHARD	Patrick CARTERET
CHARMOILLE	Denis LACOMBE	<i>Non désigné(s)</i>
CHASSEY LES MONTBOZON	Michel DELBOS	<i>Non désigné(s)</i>
CHASSEY LES SCEY	Julien NORIS	Thierry GUILLAUME
CHATENEY	Ludovic JOLY	Maxime WICKY
CHATENOIS	Bernard LACROIX	Michel MOROT
CHAUVIREY LE CHATEL	Michel RICHETON	Michel DELOY
CHAUVIREY LE VIEIL	Régis SIMONIN	Alexandre RICHARD
CHAUX LA LOTIERE	Sandrine BOYER-CLOP	Benoît FOLIN
CHAUX LES PORT	Olivier CHAUDOT	David COTTIN
CHAVANNE	Sébastien SENECOT	Jean-Pierre MATHEY
CHEMILLY	Françoise LAZARD	Rémy GRENIER
CHENEBIER	Valentin PETIT	Claude CLAUDEL
CHENEVREY ET MOROGNE	Jean-luc FRICHET	Francois JACQUINOT
CHEVIGNEY	Frederic SEGUIN	<i>Non désigné(s)</i>
CINTREY	Jacques BOUR	Bertrand BAILLET

Communes	Titulaires	Suppléants
CIREY	Jean-Jacques NOEL	Julien PARTY
CITERS	Pierre TOURNIER	Laurent Aoustin
CITEY	Sophie REVERCHON	Marie-Agnes GUERET
CLAIREGOUTTE	Gilles GROSJEAN	Alexis GERMAIN
CLANS	Jonathan GRUT	Benoît MONGIN
COGNIERES	Nicolas GELHAUSEN	Jean-Marie GROSJEAN
COISEVAUX	Jean-Michel LENORMAND	Yannick MOREAUX
COLOMBE LES VESOUL	Yves SERGENT	Michel FLORENTIN
COLOMBIER	Christophe VIROT	Marie-Agnès MICHELOT
COLOMBINE	Maurice GUINARD Roméo FRANCHINI	Nicolas HEILI
COLOMBOTTE	Benjamin FAIVRE	Pierre CHEVALLIER
COMBEAUFONTAINE	Benoît GARRET	Jean-Marie BAVARD
COMBERJON	Franck CAILLE	Christophe SARDAIGNE
CONFLANDEY	Philippe ZVER	Sylvain NICOLAS
CONFLANS SUR LANTERNE	Jean-Luc MENIGOZ	Gaëtan GANDILHON
CONFRACOURT	Hervé GRATTE	Frederic GAUTHIER
CONTREGLISE	David CHEVALLIER	Claude Michel LALLOZ
CORBENAY	Paul JEANNEY	Gabriel HAMANN
CORBIERE (LA)	Thierry MANCASSOLA	Aurélien VINCENT-VIRY
CORDONNET	Felicità GALA	Daniel GAUDARD
CORNOT	Joseph HODILLE	Christophe DEMAILLE
CORRAVILLERS	Eric MOUREY	Catherine LALLEMENT
CORRE	Gaëlle MÉTRIS	<i>Non désigné(s)</i>
COTE (LA)	Jean-Luc FAIVRE	Etienne BOFFY
COULEVON	Bernard DUCHANOY	Claudine VEILLET
COURCUIRE	Antonio AVENIA	Michel PASTEUR
COURMONT	Stéphane LARIBE	Hugues VILLANI
COURTESOULT ET GATEY	Christelle DIDELOT	Genevieve POULNOT
COUTHENANS	David TRIPOGNEY	Patrick KACZMAREK
CRESANCEY	Marc LAMBERT	Annick GABIOT
CREUSE (LA)	Gilles RAPIN	Pascal RAPIN
CREVENEY	Claude GRANDMOUGIN	Pascal LAEMLIN
CROMARY	Jérôme MARTIN	Gilles BERTIN
CUBRY LES FAVERNEY	Christian BARDIN	Catherine OGIER
CUVE	Philippe GRISOT	Benoît OUGIER
DAMBENOIT LES COLOMBE	Alain ABERARD	Antoine SARMIENTO
DAMPIERRE LES CONFLANS	Christophe MINET	Ghislain JACQUEY
DAMPIERRE SUR LINOTTE	Sébastien DURY	Hubert BRUN
DAMPIERRE SUR SALON	Frédéric BLANDIN	Frédéric MAUCLAIR
DAMPVALLEY LES COLOMBE	Jean-Yves MARIETTE	Nicole ROUSSEL
DAMPVALLEY SAINT PANCRAZ	Denis FOURRIER	Cassandra BRICOUT
DELAÏN	Christophe TAULLE	Martial MARLIN
DEMANGEVELLE	Annie OUDOT	Théo MANDLER
DEMIE (LA)	Jean-François BOURGEOIS	Vincent PETITJEAN
DENEVRE	Sébastien VERA	Marc SARREY
ECHAVANNE	Stéphane PETITHORY	<i>Non désigné(s)</i>
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	Bruno JAMET	<i>Non désigné(s)</i>
ECHENOZ LA MELINE	Jean-Michel ADREY Gilles CHOLLEY	Mickaël COLLARDEY Christine VAGNET
ECHENOZ LE SEC	Elise CRIQUI	Maryline HENRY
ECROMAGNY	Michèle CHIPAUX	Maryline PETROFF
ECUELLE	Christophe TABOURET	Bruno CLEMENT
EHUNS	Alexandre COURTOY	Pascal MEZELLE
EQUEVILLEY	Thierry CHALOT	Nelly CORNUEZ
ERREVET	Gérald LOISEAU	Jean-François TOUBIN
ESBOZ BREST	Catherine SAINT-VANNE	Carole GENET
ESMOULIERES	Jean COLLILIEUX	Clémence LEFEBVRE
ESMOULINS	Sébastien DEMOLY	Vivien DESCHAMPS
ESPRELS	Raphaël NOUVEAU	Bruno MOUGIN
ESSERTENNE ET CECEY	Bruno GRADOZ	Dominique LEFEVRE
ETOBON	Michel WASNER	François MIGNEREY
ETRELLES ET LA MONTBLEUSE	Jacky HEZARD	Gilbert GRANDPERRIN
ETUZ	Alain VILLARD	Hugo MEDINA
FAHY LES AUTREY	Jean-Marie COURVOISIER	Pascal USQUIN
FAUCOGNEY ET LA MER	Herve CLEMENT	Matthieu CHASSARD
FAVERNEY	François GUEDIN	Philippe GERDIL
FAYMONT	Patrick SEILLER	Denis MOREL
FEDRY	Jean ROBLET	Joel GELINOTTE
FERRIERES LES RAY	Eric BRILA	Fabienne RICHARDOT
FERRIERES LES SCEY	Jean-Jacques MILLERAND	Laurent CHEVALIER
FESSEY (LES)	Alain DAHINDEN	Evelyne PERNOT
FILAIN	Viviane ROUSSEL	Stephane BLANDIN
FLAGY	Jean-Claude THUILLIER	Delphine CHAUDEY
FLEUREY LES FAVERNEY	Franck TISSERAND	Patrick RENAULT
FLEUREY LES LAVONCOURT	Yohan MENNETRIER	Jean-Jacques JACHEZ

Communes	Titulaires	Suppléants
FLEUREY LES SAINT LOUP	Didier ROLLET	Jacky BRINGOLD
FONDREMAND	Phippe VAUDREY	Daniel PERRIER
FONTAINE LES LUXEUIL	Ludovic BOLMONT	Colette ANTOINE
FONTENOIS LA VILLE	Julien ANETZBERGER	Florent ACCORSI
FONTENOIS LES MONTBOZON	Christophe BOICHOT	Edwige EME
FOUCHECOURT	Fabrice BOUVERET	Alexis REMERY
FOUGEROLLES SAINT VALBERT	Michel DAVAL Thierry LE BRAY	Jean-Pierre ARGENTON Anthony VAUBOURG
FOUVENT SAINT ANDOCHE	Annie MORANÇAIS	Angélique LE ROY
FRAHIER ET CHATEBIER	Philippe TRAN	Karine FRANCOIS
FRAMONT	Reanud GLAESSNER	Loïc MAUPIN
FRANCALMONT	Marcel DUMAIN	José RICARDO
FRANCHEVELLE	Raymond BILQUEZ	David LETHUMIER
FRANCOURT	Jean MONNOT	Françoise BUSSON
FRASNE LE CHATEAU	Carole RAFFIN	Jean-Baptiste FAGON
FREDERIC FONTAINE	Roland TOURNIER	Jean-Pierre PERRIN
FRESNE SAINT MAMES	Pascal FOIUN	Jean-Pierre CHAUSSE
FRESSE	Pierre MONNIER	Marie-Blanche GWINNER
FRETIGNEY ET VELLOREILLE	Christian NOLY	Christian TISSOT
FROIDECONCHE	Joffrey MARGOLIS	Eric PETITJEAN
FROIDETERRE	Alain RESZEL	Lionel CAREME
FROTEY LES LURE	Christophe GROSMOUGIN	Christian LAROCHE
FROTEY LES VESOUL	Jean-Marc JAVAUX	Christophe TARY
GENEVREUILLE	Thomas DURUPT	Antoinette MARCHAL
GENEVREY	Grégoire DIZIAIN	Patrick PICARD
GERMIGNEY	Jean-Pierre LEFEBVRE	Véronique DUCRET
GEVIGNEY ET MERCEY	Alban CAUSIN	Camille NOIROT
GEZIER ET FONTENELAY	Richard COLLE	François POCHTIER
GIREFONTAINE	Stéphane RUAUX	Rémi LAMIELLE
GOUHENANS	Jean-François LAVALETTE	Hervé CORDIER
GOURGEON	Roland LONGECHAMP	Nicolas PIERRE
GRAMMONT	Eliane BOUCARD	<i>Non désigné(s)</i>
GRANDECOURT	Patrick POISSENOT	<i>Non désigné(s)</i>
GRANDE RESIE (LA)	Gérard VIENNOT	Dominique THEVENOT
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	Nathalie DEZIR	Lucas DEGRET
GRANGES LE BOURG	Claude ARMBRUSTER	Marcel TAVERNIER
GRATTERY	Jérôme LALLEMAND	Jean GENESTIER
GRAY	Marie BRETON Jean-Claude GULOT Didier BERGELIN	Christophe DUREUX Rénald JAMES Martin VALLEE
GRAY LA VILLE	Dimitri CHABOD	Laurent GARCIA
GY	Thierry GOUSSET	Benjamin GUYOT
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT	Ludovic VERBAERE	Marie-Hélène MORITZ
HAUTEVELLE	Tony SIMON	Patrick LAURENT
HERICOURT	Sébastien MANCASSOLA Luc BERNARD Patricia BURGUNDER Martial DUCASSE Ouari BELAOUNI Patrick ADAM	Gilles LAZAR Alain PARCELLIER Patrick PAGLIA Jean-Luc PARIS Dominique VARESCHARD
HURECOURT	Bruno SIMONIN	Mourad LALMI
HYET	Didier MELIQUE	Jean-Pierre OUDIN
IGNY	Jean-Marie PONGAN	Sébastien DELAULE
JASNEY	Jean-Daniel GEROME	Stéphane KUENY
JONVELLE	Gérald BARROY	<i>Non désigné(s)</i>
JUSSEY	Angelique BUSSY	Ludovic LEVERT
LAMBREY	Fabien GALLAUZIAUX	Sylvie LECORNEY
LANTENOT	Virginie CHENE	Marie-Christine PETITJEAN
LANTERNE ET LES ARMONTS (LA)	Jean-Marc SIGUST	Olivier ROY
LARIANS ET MUNANS	Patrick NECTOUX	Serge SADOWSKI
LARRET	Mickaël MAIROT	Alain BOUGRELLE
LAVIGNEY	Alice GARNY	<i>Non désigné(s)</i>
LAVONCOURT	Patrice DEFFEUILLE	Christophe GOUSSARD
LIEFFRANS	Eric KOUCH	Jean-Marie LOIGEROT
LIEUCOURT	Stéphane VIENNOT	Cédric DUVERNOY
LIEVANS	Bernard GAUDINET	Gérard HENRY
LINEXERT	Jean-Carlo FAILLACE	Josette MOLLE-YUKNA
LOEUILLEY	Ghislain POYER	Bruno LECHAUVE
LOMONT	Emmanuel PEQUIGNOT	Eric MASSON
LONGEVILLE	Guy SAINT-DIZIER	Michel PLEIGNET
LONGINE (LA)	Philippe HENRY	Jacqueline REYNIER
LOULANS VERCHAMP	Guillaume BLONDEL-GABORIEAU	Pascal CHATELAIN
LURE	Thibaud GRENARD Virginie LUTHRINGER Joël HACQUARD Pascal GAVAZZI Adrien ANTOINE Loïc LABORIE	Laurent MONNAIN Hamid ZOUGGARI Isabelle ARNOULD Rachid MERZOUG Jérôme LAROCHE Maryline MANTION
LUXEUIL LES BAINS	Rodolphe WACOGNE Gabriel MIGNOT Frédéric BURGHARD	Vadim FEDERSPIEL Michele GALLOCH Didier HUA

Communes	Titulaires	Suppléants
LUZE	Eric STEIB	<i>Non désigné(s)</i>
LYOFFANS	Fabian GENEY	Laurent DEMONET
MAGNIVRAY	Hervé MATHIOT	Jean MAUFFREY
MAGNONCOURT	David TAMISIER	Hervé BECLIER
MAGNORAY (LE)	Denise PETIET	<i>Non désigné(s)</i>
MAGNY DANIGON	François DESMAREST	Yvan NICOLAS
MAGNY JOBERT	Dominique CRISCUOLO	Jean-Christophe BALLOT
MAGNY (LES)	<i>Non désigné(s)</i>	<i>Non désigné(s)</i>
MAGNY LES JUSSEY	Pascal JAQUET	Jean-Pol GIROD
MAGNY VERNOIS	Daniel NOURRY	Nathalie BEDEL
MAILLERONCOURT CHARETTE	Claude RÉMOND	Stéphane BAUMANN
MAILLERONCOURT SAINT PANCRA	Ludovic GAUDIOT	Mickaël DE KEUKELEIRE
MAILLEY ET CHAZELO	Emmanuel JOLY	<i>Non désigné(s)</i>
MAIZIERES	Patrick SCHUSTER	Eric MATUSALEM
MALACHERE (LA)	Patrick GLAUSER	Cyril PETITJEAN
MALANS	Jean pierre JACQUOT	Thierry LAMOUREUX
MALBOUHANS	Elisabeth GUEDOT	Sylvain MASSON
MALVILLERS	Sylvain SAINT-AVIT	Jérémie BOLOT
MANDREVILLARS	Hervé ROSSE	Eddine TRABI
MANTOCHE	Georges DE GERAUVILLIERS	Jean-Pierre CRETIN
MARAST	Christian Belperin	Constantin CHOPARD
MARNAY	Pierre ZANGIACOMI	Vincent BALLOT
MAUSSANS	Pascal MARILLY	Marcel NAUDEY
MELIN	Pierre VIENNOT	Marie-Hélène MULLER
MELINCOURT	Dominique MOUGIN	Bernard PRIEUR
MELISEY	Jean-Marie LALLOZ	Régis HOUILLO
MEMBREY	Gérard LAMIDIEU	Jacky SAUNOIS
MENOUX	Jacques CHATEL	Robert CORNEGLIO
MERCEY SUR SAONE	Mickaël BEUCHET	Sébastien BOUSSARD
MERSUAY	Rémy AVOSCAN	Christian CHERVET
MEURCOURT	Alain VINOT	Carine MICHAT
MIGNAVILLERS	Stéphane JAY	Claude BESANCON
MOFFANS ET VACHERESSE	Pierre THOMAS	Philippe BERNARD
MOIMAY	André MARTHEY	Pierre PERDRIX
MOLAY	Martial GRATTEPAIN	Pascal DOUSSOT
MOLLANS	Jean-François LACHAT	Sébastien PHEULPIN
MONTAGNE (LA)	Jean-Marie BRICE	Aurélien COLLE
MONTARLOT LES RIOZ	Pascal ROGNON	Jean-Luc BOUTON
MONTBOILLON	Jean-Pierre FUCHOT	Nicolas POINSOT
MONTBOZON	Mickaël VELIO	Jean-Yves GAMET
MONTCEY	Jean-Claude BOISSEAUX	Christiane LYAUTÉY
MONTCOURT	SIMONIN ANTOINE	BOUVIER DANIEL
MONTDORE	Claude FOURNIER	Bruno MOUTON
MONTESSAUX	Frank COPPE	Raphaël CARRIERE
MONTIGNY LES CHERLIEU	Andre AUBRY	Bernard MOURLOT
MONTIGNY LES VESOUL	Philippe COMBROUSSE	Thierry KLERCH
MONTJUSTIN ET VELOTTE	Jean-Pierre BERTRAND	Cédric BEVALOT
MONT LE VERNON	Jean-Christophe VASSER	Olivier BLANCHARD
MONTOT	Bruno DEGRENAND	Brandon GARNIER
MONT SAINT LEGER	Dominique LAMIDIEU	Joël GARNERY
MONTUREUX ET PRANTIGNY	Mathieu FRITSCH	Antonio PESCE
MONTUREUX LES BAULAY	Jean-Pierre CHALMEY	Gérard CORDIER
NANTILLY	Yves PELLETIER	Michel DEMANDRE
NAVENNE	Denis BARBAUX	Thibaut RICHARD
NEUREY EN VAUX	Jean-Paul MARCHAL	Jean-Louis CASALI
NEUREY LES LA DEMIE	Dominique HEZARD	Michel NOEL
NEUVILLE LES CROMARY	Mario CHOUET	VARIN LUC
NEUVILLE LES LA CHARITE	Jean-Marie BLANC	Patrick LE GARF
NEUVILLE LES LURE (LA)	Jean-Paul LAROYENNE	Dominique LAFFAGE
NEUVILLE LES SCEY (LA)	Frédéric CORBON	Jean-Christophe REMY
NOIDANS LE FERROUX	Gérard JACQUIN	Jean-Louis BORDET
NOIDANS LES VESOUL	Dominique BONMARCHAND	Christine TACLET
NOIRON	Olivier VUILLIER	David JACQUES
NOROY LE BOURG	Mathieu LIGEY	Justin GAMET
OIGNEY	Jean-Michel CLERC	<i>Non désigné(s)</i>
OISELAY ET GRACHAUX	Michel MASCHINO	Germain BILAT
ONAY	Jacques ROUSSET	Marie-Laure LAURENT-RENAUD
OPPENANS	Marc ISABEY	Jeanne-Antide ISABEY-SANDOZ
ORICOURT	David JAMEY	Franck COURVOISIER
ORMENANS	Fabien GRAPPEY	Emmanuel BELIN
ORMOICHE	Magalie ROSE	Philippe GERARD
ORMOY	Julien BROSCART	Nicolas PERRIN
OUGE	Christophe HUGUENY	Dominique TISSERAND

Communes	Titulaires	Suppléants
OVANCHES	Patrick PETITPAS	Elise MANZONI
OYRIERES	Fabien LAGIER	Olivier BOUSSARD
PALANTE	Olivier ECHARD	Michel DAGUENET
PASSAVANT LA ROCHERE	Michel DESIRE	Gilles AMBS
PENNESIERES	Jean-François ROUX	Eve-Lise GABORY-BELIN
PERCEY LE GRAND	Michel AVENEL	Bruno TRONCIN
PERROUSE	François BLATEYRON	Benjamin HUCKERT
PESMES	Frédéric HENNING	Jean-Pierre COURIOL
PIERRECOURT	Nadège NEE-RIBARD	Brigitte DOIZENET
PIN	Alain THILL	Nadège MAIROT
PISSEURE (LA)	Romain LEMPEREUR	Hervé DEMASSUE
PLAINEMONT	Dominique GALMICHE	Jean GALMICHE
PLANCHER BAS	Franck JEANDENANT	Eric BOILLETOT
PLANCHER LES MINES	Laurent LACREUSE	Déborah BOUTILLOT
POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE	Benoit HORCHOLLE	<i>Non désigné(s)</i>
POMOY	Eric JACQUOT	Guy JEANMOUGIN
PONTCEY	Christian TERRASSON	Michelle MARTIN
PONT DU BOIS	Michel HENRY	Elisabeth AWIGNANO
PONT SUR L OGNON	Frédéric ADAM	Alexandre GARDET
PORT SUR SAONE	Alain GARDIENNET Stéphane JOYEUX	Emmanuel ARNOULD Alain CERDAN
POYANS	Gaëlle GARNIER	Nicolas MATHIEZ
PREIGNEY	Lucien DELAITRE	Arnaud VIGNERON
PROISELIERE ET LANGLE (LA)	Michel GRANDEMANGE	Hubert DEMOUGIN
PROVENCHERE	Florent MORTHEAUX	Alain NAGEOTTE
PURGEROT	Patricia PINOT-ROLLET	Patrick GUILLAUME
PUSEY	Pierre CLERC	Gaston VUILLEMOT
PUSY ET EPENOUX	Benjamin BALAIA	Jean-François GARCIA
QUARTE (LA)	Bruno LABAS	Aurélien BAUMGARTNER
QUENOCHÉ	Rosemonde BOURGUET	Sylvain GALLAND
QUERS	Jocelyn BRESSON	Brigitte MENIGOZ
QUINCEY	Romain MUNIER	Christian CHAUSSALET
RADDON ET CHAPENDU	Christian MENIGOZ	Colette LEUVREY
RAINCOURT	Sébastien GRANDJEAN	Francis BURGER
RANZEVILLE	Patrick RUAUX	<i>Non désigné(s)</i>
RAY SUR SAONE	Raphaël ROUSSEL	William GROBOST
RAZE	Marie-Ange PHEULPIN	Christine FROIDEVAUX
RECOLOGNE	Marie-Claire GAXATTE	Jean-Paul MAUNY
RECOLOGNE LES RIOZ	Robert TRAVAILLOT	Jérôme BERGEY
RENAUCOURT	Franck JOLY	Christian CRUCET
RESIE SAINT MARTIN (LA)	Serge ABBEY	Philippe LAURAIN
RIGNOVILLE	Alain CASTEL	Jennifer JACQUOT
RIGNY	Gabriel RADZIKOWSKI	Karine PELTRET
RIOZ	Frédéric HIRSCHY Frédéric GUIBOURG	Christian MEYER Gilles MAINIER
ROCHE ET RAUCOURT	Vincent LESCORNEL	Sylvain WILHELM
ROCHELLE (LA)	Stephanie MULTON	Alexandre MULTON
ROCHE MOREY (LA)	Stéphane JOLY	Michel BOURNOT
ROCHE SUR LINOTTE ET SORANS LES CORDIERS	Jean-Philippe DUBOIS	Eloïse DUBOIS
ROMAINE (LA)	Marie LOUGNOT	Daniel NOEL
RONCHAMP	William ORTSCHIEDT Jérémy MECHINAUD	Pierric TARIN Benoît CORNU
ROSEY	Bruno LAMIDIEU	Denis PERRIN
ROSIERE (LA)	Stéphane GRANDJEAN	Clotilde GRAVA
ROSIERES SUR MANCE	Pascal COCAGNE	David MARQUELET
ROYE	Philippe COLLE	Alexandre FANJAS
RUHANS	Eglantine PELCY	Jean-Baptiste CARDOT
RUPT SUR SAONE	Thibault PIHET	Patricia HUMBLLOT
SAINT BARTHELEMY	Stéphane RIBAUD	Gaëlle BRIGNOLI
SAINT BRESSON	Yves SIMONIN	Claude VAUBOURG
SAINT BROING	Didier MOREAU	Armel PASCAUD
SAINT MARIE EN CHANOIS	Gérard CARDOT	Jean-Luc DAVAL
SAINT MARIE EN CHAUX	Bénédict ANTONIO	Martial RAMLOT
SAINT REINE	Bernard ROYER	<i>Non désigné(s)</i>
SAINT FERJEUX	Nadine BOUCARD	Olivier FOURNEROT
SAINT GAND	Aurélien BARD-HERRGOTT	Stéphanie FRANCHET
SAINT GERMAIN	Arnaud JURETTIGH	Olivier GAVOILLE
SAINT LOUP NANTOUARD	Eric BERREUR	Harry BARDET
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	Agnès LEJEUNE Thierry BELLONCLE	Noëlle GRANDJEAN Madeleine CALDEIRA
SAINT MARCEL	Victor VILLEMEN	Patrick SIMONIN
SAINT REMY	Gérald FAVRET	Jean-Jacques CHASSARD
SAINT SAUVEUR	Cédric FAIVRE	Arnaud ROUSSEL
SAPONCOURT	Jean-Luc CORNEBOIS	David LOPEZ
SAULNOT	Patrick STRAUSS	Adeline ARNOULD
SAULX	Christophe ROSSE	Claire CHEVAILLIER
SAUVIGNY LES GRAY	Pierre VUILLERMOZ	Jocelyn CHENEVIER
SAUVIGNY LES PESMES	Jean-Claude LOMBARDI	Lydia PECQUERY
SAVOYEUX	Jean-Marie BOURDENET	Benoit CHEVALLIER
SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN	Christophe OTHENIN	Stephane PARRINELLO

Communes	Titulaires	Suppléants
SCYE	Eric BERNARD	José PALMAR
SECENANS	Sandrine DIETSCH	Mickaël SARAS
SELLES	Jacques ROUSSEY	Josiane KIRSCH-RUAUX
SEMMADON	Noël COUDRIET	Denis CAMUSET
SENARGENT MIGNAFANS	Michel JACQUIN	Patrick KEMPF
SENONCOURT	Christophe FORMET	David THIEBAUD
SERVANCE MIELLIN	Jean-Siméon GRANDMOUGIN	Julien TOURDOT
SERVIGNEY	Marie-Pierre DUPRE	Alain ZVER
SEVEUX MOTEY	Christian BRAUD	Jean NOLY
SOING CUBRY CHARENTENAY	Cédric PETIT	Xavier FIGARD
SORANS LES BREUREY	Jacques CHAVY	Jean-Marie ARNOULD
TARTECOURT	Jean-François VIRIOT	Claude SIMONIN
TERNUAY MELAY ET SAINT HILAIRE	Sandra DUPETY	Philippe GROSJEAN
THEULEY	Hervé MENNETRIER	Françoise RIONDEL
THIEFFRANS	Max MORISOT	Fabien VERGEY
THIENANS	François BARCELO	Etienne GRISEZ
TINCEY ET PONTREBEAU	Denis RIONDEL	<i>Non désigné(s)</i>
TRAITIEFONTAINE	Gilles HUSY	Mathieu DESCHARMES
TRAVES	Fernand STEFANI	Mary RAYNAUD
TREMBLOIS (LE)	Jean-Alain BAILLY	Frédéric PERROTIN
TREMOINS	Frédéric BOULANGER	Pascal METTEY
TRESILLEY	Sébastien BINÉTRUY	<i>Non désigné(s)</i>
VADANS	Jérémy MAITROT	Benoît OUDIN
VAITE	Emeric MANGEOT	Mathieu CLERGET
VAIVRE ET MONTAILLE	Viviane CARSAÑA Almedin MISUT	Michel CHARLES Sylvain RABBE
VAIVRE (LA)	Alain ROBERT	<i>Non désigné(s)</i>
VALAY	Stéphane BOISSON	Patrick BILLET
VAL DE GOUHENANS (LE)	Jean-Pierre SEGUIN	Denis GAYES
VALLEROIS LE BOIS	Romain WICKY	Jean ROUSSEAU
VALLEROIS LORIOZ	Florine BELUCHE	Christian SILVAIN
VAL SAINT ELOI (LE)	Daniel COUPRIAUX	Jérôme MANCASSOLA
VANDELANS	Daniel CHAMPENOIS	Christophe DESCHASEAUX
VANNE	Michel BOURGEOIS	Bastien CHARPIOT
VANTOUX ET LONGEVILLE	Pascal GRISOT	Amandine MESSELOT
VAROGNE	Christian HOSTETTER	Lionel ANGEL
VARS	Marcelline POULNOT	Philippe JOLY
VAUCHOUX	Michel GRUJARD	Patrick SEGURA
VAUCONCOURT NERVEZAIN	Damienne STAIGER	Pascal DAMIDEAUX
VAUVILLERS	Gilbert PUJOL	Alix BOURGEOT
VAUX LE MONCELOT	Etienne LECOMTE	Nicole OUDIN
VELESMES ECHEVANNE	Frédéric MOREL	Stéphane GAULIARD
VELET	Isabelle SCHNEIDER	Didier STIEFVATER
VELLECLAIRE	Armelle PARMENTIER	Sophie VUILLET
VELLEFAUX	Jérémy TAILHARDAT	Antoine CUISANCE
VELLEFREY ET VELLEFRANGE	Olivier JEUNOT	Jean-François BENEUX
VELLEFRIE	Jean-Michel CHEVALLEY	Fabrice JOURDAIN
VELLEGUINDRY ET LEVRECEY	Eric MENNESSIEZ	Michel ROBERT
VELLE LE CHATEL	Olivier BAUDEMONT BAVOUX	Pierre POUGEUX
VELLEMINFROY	Xavier BATAILLE	Claude THIEDEY
VELLEMOZ	Pierre HÉZARD	Pierre CASELLA
VELLEXON QUEUTREY ET VAUDEY	Dylan DEMARCHE	Jacques HUGUENIN
VELLOREILLE LES CHOYE	Philippe MARTIN	Raphael CAUVIN
VELORCEY	Alain BALLEST	Jean-Louis GRADOZ
VENERE	Jean-Louis MEUNIER	Jean-Guy GARDOT
VENISEY	Vincent FERNANDES	Bruno VILLEMIN
VEREUX	Philippe JOUHANNET	James BUTHIAU
VERLANS	Alain BERMON	Fernand DORMEAU
VERNOIS SUR MANCE	Georgina MORTON	Vincent FELTES
VERNOTTE (LA)	Ludovic GRILLOT	Maurice SALOMON
VESOUL	Nicolas TETON Sebastien POYARD Ludovic BALLESTER Benoît THOMASSIN Sandrine ABRANT GRANDGIRARD François MERCIER Loïc CAVAGNAC Jean-Jacques LEGAY	Stéphane PINI Sabrina RENET Patricia JEANNIN Carole MICHEL Luc VOIDEY Marie-Line MARTIN Marie-José FAIVRE Erwina MOREL
VILLARGENT	Loris MORAS	Alfred LEONI
VILLARS LE PAUTEL	<i>Non désigné(s)</i>	<i>Non désigné(s)</i>
VILLEDIEU EN FONTENETTE (LA)	Olivier FRAND	Johan CHAPOT
VILLENEUVE BELLENOYE ET LA MAIZE	Claude FOLLEY	Joël RIESER
VILLEPAROIS	André ROYER	Patrick GLORY
VILLERS BOUTON	Stéphane SILLANFEST	<i>Non désigné(s)</i>

Communes	Titulaires	Suppléants
VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETRELLES	Frédéric MAY	Noël BARRET
VILLERSEXEL	Gérard CHAPUIS	Stéphane THILY
VILLERS LA VILLE	Marc BÜHLER	Jacky GROSJEAN
VILLERS LE SEC	Jean DROUHARD	Danièle MOUGIN
VILLERS LES LUXEUIL	Jean-François MAIGRET	Alain CANDIDO
VILLERS PATER	Kévin PETETIN	Bruno VERRIER
VILLERS SUR PORT	Aude SERRALLHEIRO	Arnaud ARMAND
VILLERS SUR SAULNOT	Gilbert FILET	Christophe MILESI
VILLERS VAUDEY	Sébastien ELSAN	Frédéric BESANCON
VILORY	Daniel GAUTHIER	Gisèle DAGUEY-OUDOT
VISONCOURT	Bernard MEZELLE	Jean-Luc VEILLON
VITREY SUR MANCE	Frédéric BERGER	David BUSSEY
VOIVRE (LA)	Jean GALMICHE	Philippe LABREUCHE
VOLON	Joëlle GRANTE	Jérôme FAVRET
VORAY SUR L OGNON	Denis DAGOT	Jérôme MICHAUD
VOUGEACOURT	Catherine GAZILLOT	André GAZILLOT
VOUHENANS	Christophe SANDOZ	François GONNOT
VREGILLE	Denis LAZZAROTTO	Martine DURAFFOURG
VYANS LE VAL	Yves LIGIER	Etienne NUSSBAUMER
VY LE FERROUX	Edith DUBOUSQUET	Hervé ROGRON
VY LES FILAIN	Dominique AMIOT	Anne ABRECHT
VY LES LURE	Claude KOHLER	Christine DESCOLLONGES
VY LES RUPT	Pascal BARBERO-TRIBOUT	Francois ARAMBOURG

Communautés de communes	Titulaires	Suppléants
CC DU PAYS DE VILLERSEXEL	Raphaël NOUVEAU Marie-Paule REITER Sandrine DIETSCH Stéphanie POIROT Eliane BOUCARD Christian BELPERIN Guy SAINT-DIZIER Jean-François LAVALETTE Loris MORAS Marc BÜHLER François MARTINEZ Mathieu VARET Laurent NARDIELLO Jean-Marie CLERC Patrick AUDRAS Dominique PERRIGUEY Nadine BOUCARD Roger BERTRAND Ludovic LALANDE Michel JACQUIN Jean-François MARCHAL Dominique BARI Frédéric ADAM Arnaud LEONI David JAMEY André MARTHEY Marc ISABEY Stéphane JAPY Gérard CHAPUIS Hugo WALZ Claude ARMBRUSTER Dominique EUVRARD	Christian BOYER Claude BESANCON Wendy THIÉBAUD Charles GRANET Dominique BILLE Mickaël SARAS Jeanne-Antide ISABEY-SANDOZ Alfred LEONI Pierre PERDRIX Constantin CHOPARD Christian PETREMENT Franck COURVOISIER Hervé MAUCHAUSSAT Gérard LEINTZINGER Marcel TAVERNIER Stéphane DURAND Bruno MOUGIN Patrick KEMPF Lucette POIROT Hubert PERRIGUEY Hervé CORDIER André LALLEMAND Jean-Claude GAILLARD Benjamin GENEY Romuald BOUSSARD Michel PLEIGNET Olivier FOURNEROT Frédéric FRANCOIS
	Laurent TOURNIER Richard COLLE Emmanuel LANDEAU Luc SCHMITT Catherine CUINET Jean-luc FRICHET Robert BELUCHE Janick GUYOTTE Jean-Marie BOSSET Patrick DENIZOT Pierre ZANGIACOMI Denis LAZZAROTTO Jean-Michel BELIN Philippe GRUGEARD Jean pierre JACQUOT Antonio AVENIA Gérard JACQUOT André GAUTHIER Aline MULIN Christophe BRESSON Badr ALAOUI-SOSSÉ Maxime PETREMENT Marc BRIÈRE Alain THILL	Eliane BURG Maxime PETIGNY Christophe HENRIET François MARCHAL Gérard CREUX Patrick MANGARD Michel PASTEUR Françoise KARJAVY Michel BELLENEY Michel GAILLARD Francois JACQUINOT Marc LETONDAL Christian BUFFET Vincent BALLOT David GUERINEAU Emmanuel BULLE Thiery JACQUOT Michel BOUVIER Marie jeanne BERTHEMY Nadège MAIROT Didier JACQUOT François POCHTIER Jean-François ABISSE Alain BREITHAUP
CC DU VAL MARNAYSIEN		